

10 années

au service
du maintien à domicile

Rapport d'activité 2009



Avant tout, prendre soin de vous

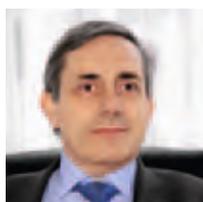
FSASD 
Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République et canton de Genève

Sommaire

Message du président	4
Message du directeur général	5
Faits marquants	6
Statistique institutionnelle	10
Activités dans les équipes	22
Gestion du personnel	26
Rapport du conseil de fondation	29
Finances	30
Commentaires sur les comptes	32
Bilan au 31 décembre 2009	34
Compte de fonctionnement 2009	36
Tableau des flux de trésorerie	38
Annexe aux comptes 2009	40
Rapport de l'organe de contrôle	60
Organisation	62
Abréviations	64

Message du président



1999-2009: dix années au service du maintien à domicile

Quel chemin parcouru ! Le bilan de ces dix années de travail est plus que positif.

La FSASD est reconnue pour les prestations de qualité qu'elle dispense au quotidien et ce grâce à tous ses professionnels formés et compétents.

Sa capacité à innover est réelle en proposant par exemple de nouvelles prestations : autour d'une table, l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS) et en initiant des projets ambitieux tels que l'informatique nomade métiers ou le déploiement d'un plan de mobilité. A ce titre, la FSASD a été une nouvelle fois récompensée en obtenant le prix Vélo 2009 pour entreprises cyclophiles attribué par Pro Vélo Suisse.

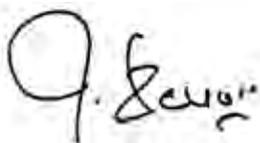
Forte de cette riche expérience, la fondation est ainsi prête à s'engager dans l'avenir et à accomplir les nouvelles tâches que lui confie la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K1 06) dont la mise en œuvre est agendée le 1^{er} février 2010.

Plusieurs lignes directrices de cette loi vont influencer son évolution :

- l'ouverture programmée de quatre centres de maintien à domicile (CMD) lui assurera une visibilité nouvelle auprès du grand public
- la décentralisation de certaines fonctions, direction de CMD, responsables administratifs, ressources humaines, pratiques professionnelles garantira une plus grande proximité des équipes de management, au plus près des collaborateurs du terrain
- la notion de prise en charge globale du patient, qui à terme ne sera plus celui d'une institution en particulier, mais celui du réseau a pour conséquence immédiate la nécessité pour les différents partenaires (HUG, EMS, services d'aide et de soins à domicile, services sociaux, clients et familles) de réfléchir à leur mission et à leurs limites d'admission ou d'intervention. Le programme d'évaluation et d'orientation va mettre en place des mécanismes de régulation des flux des patients pour assurer une prise en charge adéquate. Cette notion de prise en charge globale inclut, de plus, les aspects d'accompagnement social et d'appui administratif, ce qui est une prestation nouvelle pour la fondation
- le développement des structures intermédiaires s'inscrit pleinement dans le cadre de la mission de la FSASD. En effet, elles constituent pour les clients une alternative intéressante à l'institutionnalisation lorsqu'ils ne peuvent plus résider dans leur domicile. La fondation investigate la création de lits de répit et ce, dès la rentrée 2010.

La FSASD a démontré sa capacité à faire face à des défis d'importance et je ne doute pas qu'elle saura demeurer un partenaire fiable et créatif dans son domaine de prédilection, l'aide et les soins à domicile qui, en 2008, a pris en charge près de 211'000 personnes en Suisse.

J'adresse à toutes et à tous, collaboratrices et collaborateurs de la FSASD, mes félicitations et mes remerciements pour le travail accompli au service de la clientèle, notamment celle concernée en premier chef par l'aide et les soins à domicile dans les quartiers et les communes. Rien ne serait possible sans vous !



Jacques Perrot
Président

Message du directeur général



Avant tout, prendre soin de vous

C'est cette signature qui sera apposée dès 2010 sur toutes les publications externes de la fondation. Je l'ai choisie parce qu'elle exprime pleinement le double engagement de l'institution :

- prendre soin de ses clients afin de remplir sa mission visant à contribuer au maintien à domicile de qualité de la population genevoise
- prendre soin de ses collaborateurs en leur garantissant un cadre de travail le plus adéquat possible.

Avec l'engagement d'un médecin du travail, la fondation a franchi cette année un pas supplémentaire dans la prévention et la protection de la santé. Soucieuse de garantir des conditions de travail favorables, la FSASD met tout en œuvre pour diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles. Elle s'intéresse aussi à la protection de la santé physique et psychique de ses collaborateurs.

Dans cette perspective, la fondation :

- a formalisé le concept MSST, du nom de la directive fédérale relative à l'appel des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail. Il s'agit non seulement d'appliquer le cadre légal, mais également d'intensifier la sécurité des collaborateurs au quotidien
- s'est adjoint en début d'année les services d'un médecin du travail. Sa riche expérience dans le domaine complètera de manière pertinente le travail déjà accompli par les professionnels en charge de la sécurité et de la protection de la santé.

Dans ce cadre, l'étude impact mobilité s'est poursuivie avec succès. Des volontaires ont suivi une formation spécifique portant sur l'alimentation, l'activité physique, la motivation et le changement de comportement. Les participants ont pu se familiariser avec les solutions permettant l'amélioration de leur état de santé. Ils pourront dès lors les promouvoir à leur tour auprès des clients souffrant d'obésité, de surpoids et de sédentarité. La finalité de cette initiative visant à enrayer la progression de l'obésité, qualifiée en 2004 d'épidémie du 21^e siècle par l'Organisation mondiale de la santé. De plus au travers de ces actions, la FSASD s'associe au plan cantonal de promotion de la santé et de prévention coordonné par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

En parallèle, la qualité des prestations aux clients fait ainsi depuis longtemps partie des préoccupations majeures de la FSASD. Ainsi, la fondation s'inscrit parfaitement dans le programme qualité plus global de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD). Les objectifs de ce programme, qui constitue des lignes directrices dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, sont, entre autres, de favoriser l'émergence d'une culture de la qualité et d'atteindre un haut degré de satisfaction des clients.

Je félicite chacune et chacun pour l'engagement et le sérieux dont il a fait preuve durant toute cette année. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs trouvent ici toute ma reconnaissance et mes vœux de réussite pour l'année à venir.



Michel Mansey
Directeur général

Faits marquants

Depuis dix ans, la fondation se développe et s'adapte aux besoins de ses clients leur assurant un maintien à domicile respectueux de leurs attentes. Elle est aujourd'hui un partenaire reconnu et incontournable au sein du réseau sanitaire genevois.

Suivi de qualité adapté aux besoins de la clientèle

Les prestations fournies sont régulièrement évaluées et mises à jour pour s'adapter aux différents défis de la société.

En onze années d'activité, de nouveaux indicateurs relatifs à l'évolution des demandes de prestations démontrent que les demandes des clients poursuivent une courbe ascendante, pour les soins, celles-ci ont même doublé. De manière globale, sur l'année 2009, le nombre de clients recevant des prestations 7 jours sur 7 augmente. Il en est de même pour les clients qui reçoivent plusieurs visites par jour, plus de quatre fois par semaine. Par ailleurs, face au vieillissement de la population du canton et aux durées d'hospitalisation toujours plus courtes, les prises en charge de situations complexes et plus lourdes augmentent.

Fort de ces constats, le bien-être et la satisfaction de la clientèle et de ses proches demeurent d'autant plus au cœur des missions de la fondation.

La continuité de la prise en charge du client

fait l'objet d'une attention continue. A cet effet, une étude auprès de la clientèle a permis d'identifier des paliers d'amélioration à atteindre par les équipes. Un tableau de bord de suivi de l'évolution du nombre d'intervenants a été créé ainsi qu'une procédure fixant les principes de planification. Les effets sont positifs, des premiers tests montrent une réduction du nombre d'intervenants (20% en moyenne sur le second semestre). Ce facteur concourt à une plus grande préservation de l'intimité et de la dignité du client.

Un concept global sur l'accompagnement des proches aidants

a été développé. Il a permis de définir les stades d'évolution du proche aidant, les outils permettant de connaître ses besoins, une formation spécifique à l'usage des professionnels et l'inscription formelle de cette activité de support dans les prestations de la fondation. La mise en œuvre de ce concept est en cours.

Avoir plus de temps avec le client est un objectif constant dans l'activité des professionnels. Deux développements majeurs sont en cours pour l'atteindre, d'une part, la mise en place du projet informatique nomade métiers (INM) qui permettra de diminuer le temps dédié au travail administratif, d'autre part, la poursuite du déploiement du plan de mobilité, engagé en 2005, qui vise des gains de temps sur les trajets entre chaque client au profit du temps passé chez eux.

Les prestations repas et diététique participent de manière importante à la santé des clients.

Le nombre de tournées de livraison de repas augmente et la tournée du samedi matin persiste. De plus, la prestation « autour d'une table », créée en 2005, se développe dans différents quartiers et communes du canton. Sa mission vise à favoriser les échanges entre habitants en âge AVS d'un même quartier et de stimuler leur appétit par le partage d'un moment de convivialité à l'occasion du repas de midi et ceci, grâce à une structure d'accueil organisée dans un restaurant proche de leur domicile. Le déploiement de cette prestation se fait en collaboration active entre les équipes de la fondation, les unités d'action communautaire de la ville de Genève et les services sociaux des communes.

« *Votre collaboratrice a su me redonner courage, j'étais si découragée par ma situation. Son talent pour mettre les gens à l'aise a opéré, j'en avais gros sur le cœur.* »

Témoignage d'une cliente

Implication du personnel dans le système qualité

La FSASD est engagée dans une démarche qualité. Celle-ci vise à apporter aux clients les meilleures prestations possibles dans une gestion efficiente des ressources. La démarche s'appuie sur le suivi d'indicateurs qualité, sur des projets qualité spécifiques et sur la mise en œuvre d'un processus de déclaration d'incidents. Ce processus permet à chaque professionnel de relever ce qui n'a pas fonctionné dans son activité et de mettre ainsi en évidence les domaines où une amélioration est nécessaire. Les plaintes des clients sont traitées dans le même souci d'écoute et de participation de tous à l'amélioration.

Cellules et bureaux qualité : chaque équipe, chaque service est doté d'une cellule qualité qui rapporte au bureau qualité dont elle dépend. Ces bureaux centralisent les informations relatives aux plaintes des clients et des partenaires, aux incidents qualité, aux faits graves. Ils les analysent et les traitent par l'émission de recommandations à l'attention de la direction concernée. Dans le courant de l'année, les membres des cellules qualité ont suivi une formation spécifique, des tableaux de bord ont été mis en place et un cinquième bureau qualité à l'usage des services fonctionnels a vu le jour.

Commission d'éthique : prenant le relais de la sous-commission des limites à domicile, il s'agira d'une instance de référence en matière d'éthique des pratiques professionnelles qui se constituera formellement en 2010 et renforcera ainsi le système qualité.

Anticipation : mot d'ordre de l'année

L'année 2009 fut une année de préparation active en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile; ces différents travaux sont suivis par un comité de pilotage visant un seul et même objectif, celui d'offrir aux clients un service adéquat et efficace tout en préparant les collaborateurs aux évolutions nécessaires. Dans ce cadre, des actions variées ont été entreprises.

La décentralisation des directions dans les futurs centres de maintien à domicile.

Quatre zones homogènes en bassin de population, en volume de clients et géographiquement compactes sont dorénavant constituées.

Depuis 2009, deux centres sont opérationnels (Carouge et Eaux-Vives). Dans cette perspective et pour permettre une meilleure information des clients, différents projets ont été menés :

- la conception d'une nouvelle signalétique des futurs sites : centres de maintien à domicile pour la FSASD, centre d'action sociale pour l'Hospice général
- l'organisation de l'accueil du public. Afin de permettre aux visiteurs de se renseigner sur les différentes prestations de la fondation et de ses partenaires et selon la géographie des lieux, les supports suivants seront mis en place : affiche présentant les missions de la fondation, borne Internet pour accéder au site de la fondation et ceux de ses partenaires. De plus, une importante documentation a été recensée pour être disposée sur des présentoirs placés dans ces zones. Enfin, une formation spécifique a été dispensée au personnel de l'accueil afin de garantir une écoute et des renseignements de qualité aux visiteurs.

La nouvelle loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile instaure la mise en place du **programme d'accès aux soins (PASS)**. Sa mission sera d'évaluer, à but d'orientation, les besoins et les degrés de dépendance des personnes et d'élaborer un plan de soins et/ou d'aide personnalisé. L'objectif est d'orienter les bénéficiaires vers les services du réseau de soins les plus appropriés pour répondre à leurs besoins. Les travaux préparatoires sont en cours sous la conduite de la DGRS. Pour rappel, le règlement de la loi sur le réseau de soins stipule que ce programme est géré par la FSASD, tout en étant clairement distinct des autres activités de l'institution et au service de tous les partenaires du réseau.

Parallèlement, et toujours sous l'égide de la DGRS, des **travaux préparatoires en lien avec les structures intermédiaires** se déroulent. Dans ce cadre, les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) ont pour mission d'accueillir, encadrer et prendre en charge, pour les actes de la vie quotidienne et pour les soins de base, des personnes en âge AVS atteintes de troubles physiques et/ou psychiques et/ou cognitifs. A la demande du DARES, deux projets lui ont été soumis, l'un portant sur l'ouverture d'un établissement rue de la Terrassière dédié à l'accueil temporaire de répit et proposant 34 lits, l'autre sur la transformation du 6^e étage de l'immeuble avec encadrement des « Jumelles » afin de mettre à disposition 9 lits + 1 lit d'urgence.



Développement durable : une priorité pour la fondation

La FSASD œuvre au quotidien pour le développement durable.

Le déploiement du plan de mobilité a permis de réduire de près de 19% le nombre des kilomètres parcourus en voiture (de 2005 à 2009) et ceci au profit de la marche, du vélo classique ou pliant, du vélo à assistance électrique (VAE) et des transports publics. De plus, l'utilisation de véhicules en autopartage a pour conséquence un bien meilleur bilan écologique.

La fondation a reçu le prix Vélo 2009, attribué chaque année par Pro Vélo Suisse aux trois entreprises les plus « cyclophiles ».

La FSASD a de nouveau renoncé à l'envoi par la poste d'une carte de fin d'année en papier. Ainsi, les vœux ont été transmis de manière informatique, sur un support spécialement créé à cet effet. Les échos ont été unanimes pour saluer cette façon de faire, qui a d'ailleurs été reprise dans le cadre de l'envoi du rapport d'activité externe. Ce processus sera développé suite à la mise en ligne du site Internet de la FSASD qui interviendra début 2010.



Collaboration grandissante et toujours plus étroite au sein du réseau

Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle de manière globale et à l'évolution de la prise en charge sanitaire, les échanges et les collaborations avec les différents partenaires du réseau sont essentielles.

La prestation d'hospitalisation à domicile (HAD), qui permet le suivi du patient, l'installation à domicile du matériel de soins et de nombreuses prestations, fonctionne en réseau. Elle est opérationnelle grâce à la participation de plusieurs acteurs et principalement le médecin traitant et SOS Pharmaciens.

Réparties sur les cinq sites des HUG, les **infirmières de liaison** gèrent les sorties des patients et œuvrent pour faciliter leur retour à domicile. Leur présence de plus en plus régulière au sein des équipes hospitalières permet une meilleure information de part et d'autre pour le bénéfice final du patient.

La collaboration avec l'association des médecins du canton de Genève (AMG) est régulière, notamment au travers de deux présentations annuelles faites aux médecins s'installant à leur compte. Ce partenariat indispensable s'est développé cette année au travers de deux actions spécifiques. La première concerne le catalogue des actes et soins, réalisé par la fondation en lien avec les directives de l'Association suisse d'aide et de soins à domicile (ASSASD) qui a été remis à chaque médecin de l'AMG, proposant ainsi un référentiel commun des pratiques soignantes.

La seconde s'est déroulée dans le cadre de la pandémie de grippe A H1N1 pour la vaccination des clients; par délégation, les médecins de l'AMG ont eu la possibilité de faire appel aux équipes vaccinales de la fondation pour leur propre clientèle.

La fondation, par l'intermédiaire de son secrétaire général, est présente à deux niveaux au sein de l'ASSASD, d'une part, à la vice-présidence de l'association depuis le mois de mai 2008 et, d'autre part, à la présidence 2009 de la conférence régionale romande et tessinoise de l'ASSASD (CRRT). Cette présence genevoise au niveau fédéral est encourageante; elle permet une mise au courant régulière et importante des différentes évolutions en cours dans le domaine.

La FSASD participe à l'élaboration du projet de réseau communautaire d'informatique médicale (e-toile), dont l'objectif est de se doter des outils nécessaires en matière de partage d'information pour améliorer la qualité, la sécurité et la prise en charge sanitaire dans le respect de la confidentialité des données du client et du secret médical.

La centrale commune d'achats de l'Etat (CCA) est désormais l'unique fournisseur de biens de la fondation dans les domaines suivants: matériel audiovisuel, matériel informatique, luminaires, mobiliers de bureau et photocopieurs.



Statistique institutionnelle

Profil des clients

En 2009, la FSASD a dispensé ses prestations à 16'577 clients (16'447 clients en 2008) ce qui représente une augmentation de 0.8%, la population genevoise ayant augmenté de 0.9% durant la même période. De manière générale, on distingue dans la clientèle FSASD :

- 69.5% de femmes (69.3% en 2008)
- 29.1% de personnes au bénéfice du service des prestations complémentaires (SPC) (29.8% en 2008)
- 6.1% de personnes au bénéfice de l'AI (7.2% en 2008).

Le nombre des clients en âge AVS atteint 74.6% en 2009 (74.2% en 2008). Les clients de plus de 80 ans représentent 43.1% de l'ensemble des clients de la fondation (43.4% en 2008).

Le nombre de clients dans la tranche de 65 à 79 ans augmente de 2.8% soit 143 clients supplémentaires.

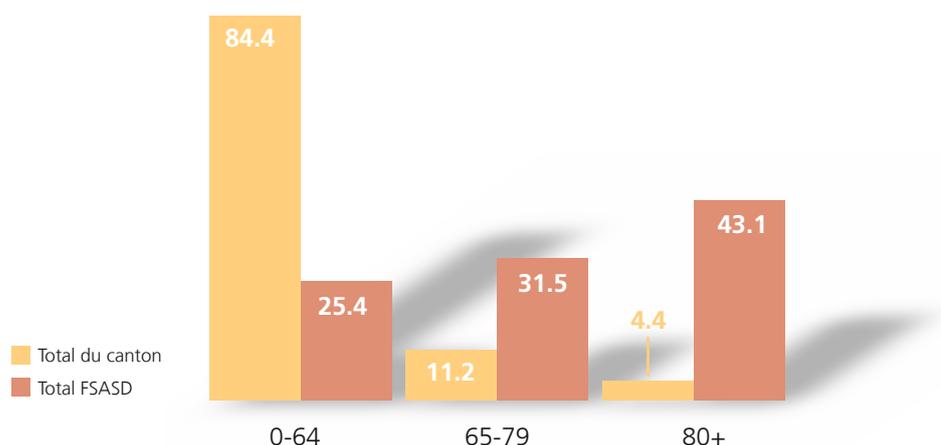
Répartition de l'âge des clients (en %) par type de prestation

Groupe d'âge	Clients		Prestations				Total FSASD ^{oo}
	Total du canton*		Aide	Soins ^o	Repas	Sécurité	
0 - 59 ans	84.4		22.1	17.8	7.1	2.6	25.4
60 - 64 ans			6.4	5.4	4.4	2.0	
65 - 69 ans	11.2		7.0	7.1	6.6	3.1	31.5
70 - 74 ans			9.6	9.8	9.1	6.2	
75 - 79 ans			14.7	14.9	16.5	13.5	
80 - 84 ans	4.4		17.9	18.3	22.6	25.0	43.1
85 - 89 ans			14.6	16.1	22.1	28.4	
90 - 99 ans			7.5	8.8	11.3	18.6	
100 ans et plus			0.2	1.8	0.3	0.6	
	100.0		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

* Total des habitants au 31.12.2009 (OCSTAT).

^o Les soins comprennent les soins infirmiers, les soins de base et l'ergothérapie.

^{oo} La colonne « total FSASD » ne correspond pas à l'addition des pourcentages des 4 prestations, certains clients bénéficiant de plus d'une prestation.



« Avec la venue de votre collaboratrice le soleil rentre dans ma maison, elle m'enchanté par sa gentillesse, son travail, son efficacité et sa minutie. »

Témoignage d'une cliente

Les cinq profils de population bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile en 2009

Afin de mieux répondre aux besoins des clients, une étude a analysé les profils de clientèle et la nature des prestations nécessaires. Les résultats ont permis de définir cinq profils et ainsi d'affiner la corrélation entre les besoins requis des clients et les qualifications et compétences des collaborateurs.

- **Les enfants malades**, qui représentent 1.9% des clients de la fondation. Ces enfants sont atteints d'une maladie physique (cancer, mucoviscidose, hémophilie, etc.) ou d'un handicap physique ou mental (maladies congénitales) ou ont subi un traumatisme (accident).
- **Les familles en difficulté**, qui représentent 7.5% des clients de la fondation. Les motifs de ces difficultés sont divers :
 - changement de l'état de santé du ou d'un parent, en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un handicap
 - diminution ou perte d'autonomie du ou d'un parent
 - suspicion de négligence ou de maltraitance, absence de réseau primaire et de soutien du réseau social.
- **Les adultes handicapés et/ou malades**, de manière aiguë ou durable, qui représentent 12.3% des clients de la fondation, atteints de maladies physiques (cancer, ulcère variqueux, diabète, etc.) ou psychiques (troubles du comportement, dépression, psychose, etc.), les malades en fin de vie ou handicapés (paratétraplégiques), les adultes atteints de maladies évolutives (telles que la sclérose en plaques, les fibromyalgies, etc.).
- **Les personnes âgées avec difficultés liées au vieillissement**, qui représentent 43.7% des clients de la fondation. Ces personnes rencontrent des difficultés dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne (préparer les repas, faire le ménage, les courses, etc.). Ces difficultés peuvent être associées à des pertes d'autonomie dans les activités, telles que se lever, se coucher, se laver, se mobiliser, s'alimenter.
- **Les personnes âgées avec problèmes de santé**, qui représentent 34.6% des clients de la fondation. Les problématiques de santé concernent les maladies physiques et/ou les handicaps, les maladies psychiques invalidantes (dépression, anxiété, etc.), les troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer, démences vasculaires, etc.).

Evolution générale du nombre de clients par profil de clientèle

Profils de clientèle	2008	2009	Variation
Enfants malades de 0 à 17 ans	438	411	-6.16%
Familles en difficulté	1'575	1'585	+0.63%
Adultes handicapés et/ou malades de 18 à 64 ans	2'622	2'604	-0.69%
Personnes âgées avec difficultés liées au vieillissement	9'178	9'285	+1.17%
Personnes âgées avec problèmes de santé	7'129	7'354	+3.16%
Total	16'447	16'577	+0.79%

Le total des clients ne correspond pas à la somme du nombre de clients par profil, un client pouvant changer de profil durant l'année, selon l'amélioration ou la péjoration de son état de santé.

Nombre de clients par type de prestations

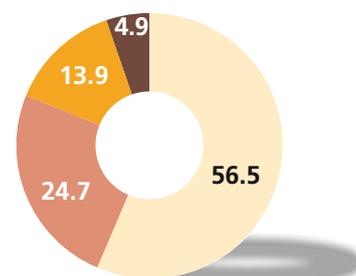
Nombre	Prestations		Nombre	% total	Total	% 2009	Clients % 2008
	Type						
1 prestation	Aide		3'091	18.65	9'368	56.5	56.6
	Soins		4'386	26.46			
	Repas		953	5.75			
	Sécurité		938	5.66			
2 prestations	A + S		2'063	12.44	4'092	24.7	24.7
	A + R		377	2.27			
	A + Sé		245	1.48			
	S + R		673	4.06			
	S + Sé		587	3.54			
	R + S		147	0.89			
3 prestations	A + S + R		1'160	7.00	2'313	13.9	13.6
	A + S + Sé		790	4.77			
	A + R + Sé		60	0.36			
	S + R + Sé		303	1.83			
4 prestations	A + S + R + Sé		804	4.85	804	4.9	5.1
Total			16'577	100.00	16'577	100.0	100.0

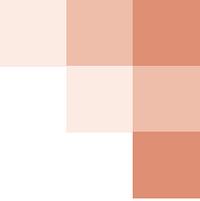
A = aide

S = soins (Les soins comprennent les soins infirmiers, les soins de base et l'ergothérapie.)

R = repas

Sé = sécurité

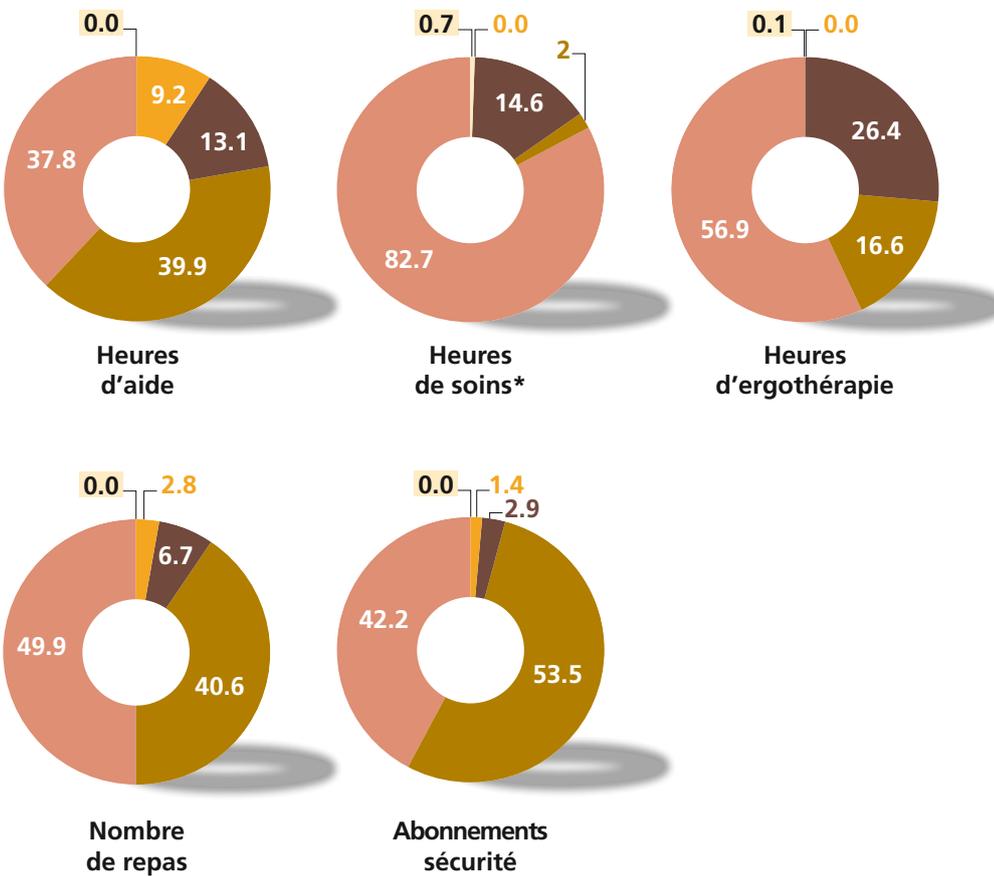




Prestations

Le nombre total de prestations dispensées en 2009, tous types confondus, augmente par rapport à 2008 de 0.8%, mais de manière plus modérée que lors des deux exercices précédents (3.3% entre 2007 et 2008, 2.1% entre 2006 et 2007).

Répartition des prestations réalisées par profil de clientèle



■ Enfants malades de 0 à 17 ans

■ Personnes âgées avec difficultés liées au vieillissement

■ Familles en difficulté

■ Adultes handicapés et/ou malades de 18 à 64 ans

■ Personnes âgées avec problèmes de santé

* Les soins comprennent les soins infirmiers et les soins de base.

Nombre de prestations réalisées par secteur socio-sanitaire

N°	Centre Nom	Total hab. du secteur*	aide	soins [°]	Heures ergothérapie	Nombre repas	Abon. sécurité
1	Versoix	21'192	9'474.76	13'038.36	194.38	13'991	105
2	Grand-Saconnex	14'893	7'555.83	14'366.65	181.07	13'928	94
3 5	Meyrin/Mandement	26'558	16'378.10	18'221.63	119.03	18'644	149
4	Vernier	33'004	41'290.10	33'579.05	362.26	31'250	243
6	Bernex	21'376	8'682.13	13'215.21	70.55	12'465	95
7	Plan-les-Ouates ^{°°}	14'881	18'707.64	22'089.92	225.57	20'596	192
8	Onex	17'421	18'491.01	20'009.75	180.30	17'888	143
9	Lancy ^{°°}	28'185	12'132.06	13'338.25	162.55	14'092	126
10	Carouge	19'745	20'429.95	21'628.14	206.04	15'382	179
11	Veyrier	11'959	4'392.35	8'191.64	84.94	7'853	75
12	Trois-Chêne	31'758	29'712.35	38'094.48	465.61	33'353	310
13	Vésenaz	27'343	7'682.71	19'713.68	206.29	12'321	193
14	Pâquis	19'060	16'179.21	17'063.23	94.82	16'955	143
15	Grottes	20'922	23'240.41	25'678.02	145.07	21'678	204
16	Petit-Saconnex/Servette	29'068	37'576.14	32'248.88	269.94	41'424	352
17 18	St-Jean/Charmilles	24'420	34'319.70	26'099.95	362.39	21'480	213
19	Jonction	15'324	28'598.26	19'786.40	39.39	20'647	160
20	Plainpalais	29'369	31'150.60	29'905.33	60.17	29'582	283
21	Champel	23'789	15'874.64	26'123.67	339.11	28'751	353
22	Eaux-Vives	27'361	35'950.85	31'945.81	279.33	33'811	315
	Total 2009	457'628	417'819	444'338	4'049	426'091	3'927
	Heures facturées incluant l'arrondi au ¼ d'heure		(427'284)	(522'796)			
	Total 2008	453'439	424'905	434'285	5'006	414'494	3'937
	Variation en unité	+4'189	-7'086	10'053	-957	11'597	-10
	Variation en %	+0.92%	-1.67%	+2.31%	-19.12%	+2.80%	-0.25%

* Total des habitants au 31.12.2009 (OCSTAT)

° Les soins comprennent les soins infirmiers et les soins de base.

°° En 2009, les clients habitant Grand-Lancy ont été rattachés au secteur de Plan-les-Ouates.

La LAD (ligne d'accueil des demandes)

Le 022 420 20 20 a traité 86'157 appels (90'177 en 2008), dont 12'164 demandes de prestations :
54.93% provenaient des HUG (56.79% en 2008)
15.72% du client ou de son entourage (15.92% en 2008).

Les appels de nuit, soit entre 20h et 7h, représentent 9.5% des appels.

Repas livrés à domicile

	Clients		Variation	
	2008	2009	en nombre	en %
Personnes servies	4'161	4'284	123	+3%
Total repas livrés	414'494	426'091	11'597	+2.8%

Les augmentations conjointes de repas et de clients s'expliquent notamment par une diminution de la durée d'hospitalisation et des retours à domicile nécessitant un encadrement important. Le service intervient davantage auprès d'une population jeune, le temps d'une convalescence à domicile.

Abonnements aux systèmes de sécurité

	Clients		Variation	
	2008	2009	en nombre	en %
Clients sécurité	3'937	3'927	-10	-0.25%
Signalisations lumineuses	130	120	-10	-7.7%

Remarque: un client peut bénéficier de plusieurs prestations (par exemple: 1 installation d'un appareil de sécurité et 1 installation lumineuse).

Immeubles avec encadrement pour personnes âgées

Moyenne d'âge:

94% des locataires sont en âge AVS; leur moyenne d'âge est de 79.5 ans (avec 70% de femmes, 30% d'hommes). Celle des locataires en âge non AVS est de 56 ans (avec 54% de femmes, 46% d'hommes).

Appartements disponibles:

A fin décembre, sur les 15 immeubles dans lesquels la FSASD assure un encadrement de jour, 14 avaient un taux d'occupation de 100%. Pour l'ensemble des immeubles, le pourcentage moyen de logements disponibles est de 1.1% (0.6% en 2008).

Immeubles	Nombre d'appartements	Nombre de locataires	Encadrement de jour FSASD	Permanence nocturne
Ansermet	70	70	non	oui
Arc en Ville	42	40	oui	oui
Arénières	23	26	oui	oui
Avanchets	110	111	oui	oui
Bernex/Saule	83	94	oui	oui
Carouge-centre	27	26	oui	non
Champs-Fréchets	69	77	oui	non
Chapelly	56	57	oui	oui
Chêne-Bourg	24	27	oui	oui
Chevillarde	68	69	oui	oui
Florimontaine	38	44	oui	oui
Franchises	162	169	non	oui
Jumelles	54	54	oui	oui
Lignon	142	153	oui	oui
Onex	135	137	oui	oui
Palettes	26	31	oui	non
Reposa	43	42	oui	oui
Rasses	30	33	non	oui
Total	1202	1261		

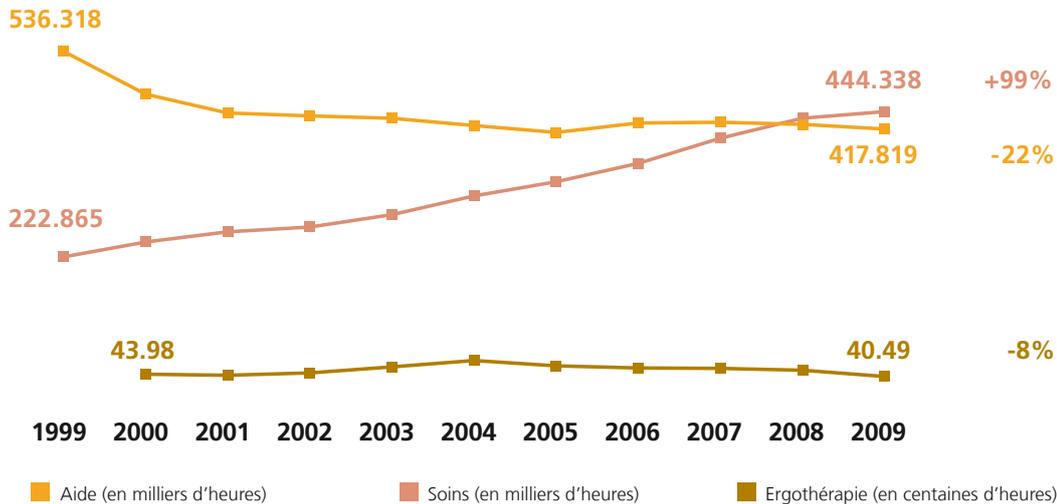
Au 31.12.2009

Evolution des prestations dispensées

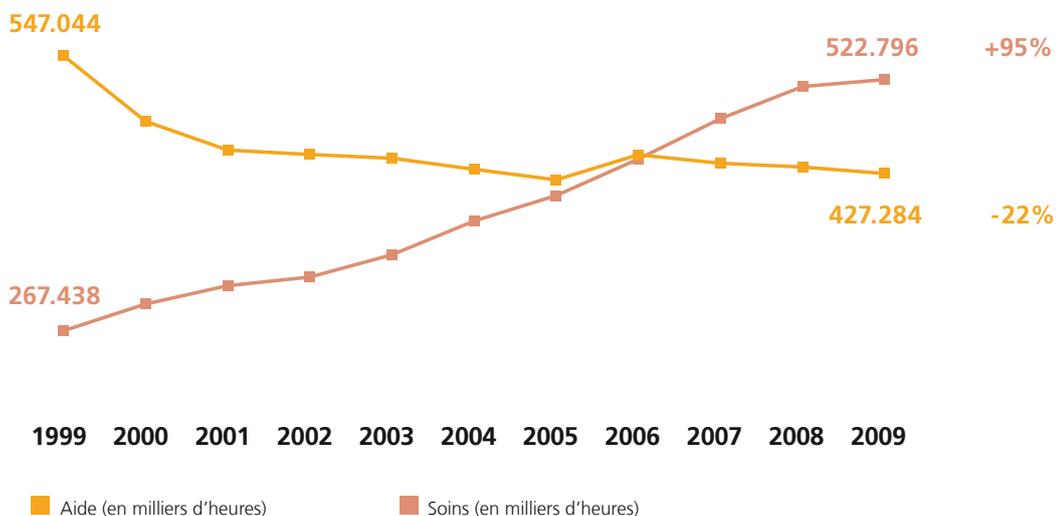
Les indicateurs d'évolution

Sur une période de 11 ans, les prestations de soins (soins de base et soins infirmiers) ont doublé; sur cette même période, la demande pour des prestations d'aide pratique a diminué de 22% et les prestations d'ergothérapie ont diminué de 8%.

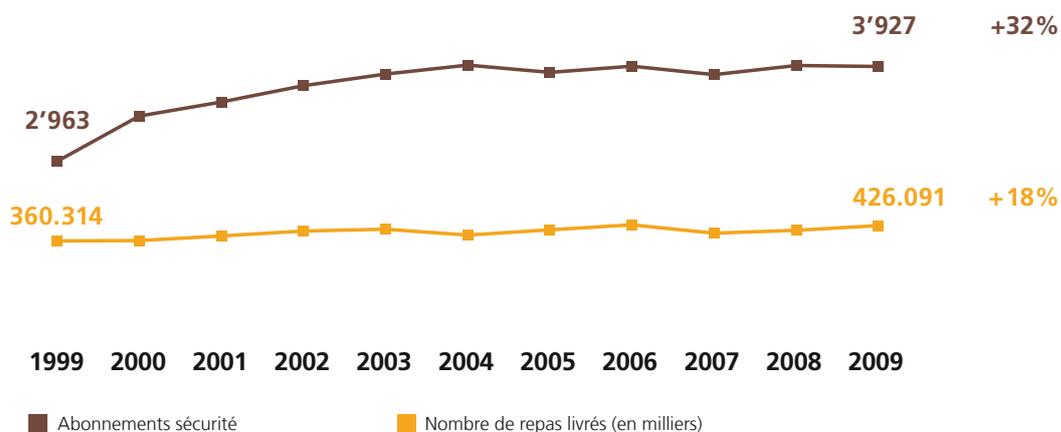
Heures réalisées (temps réel non arrondi)



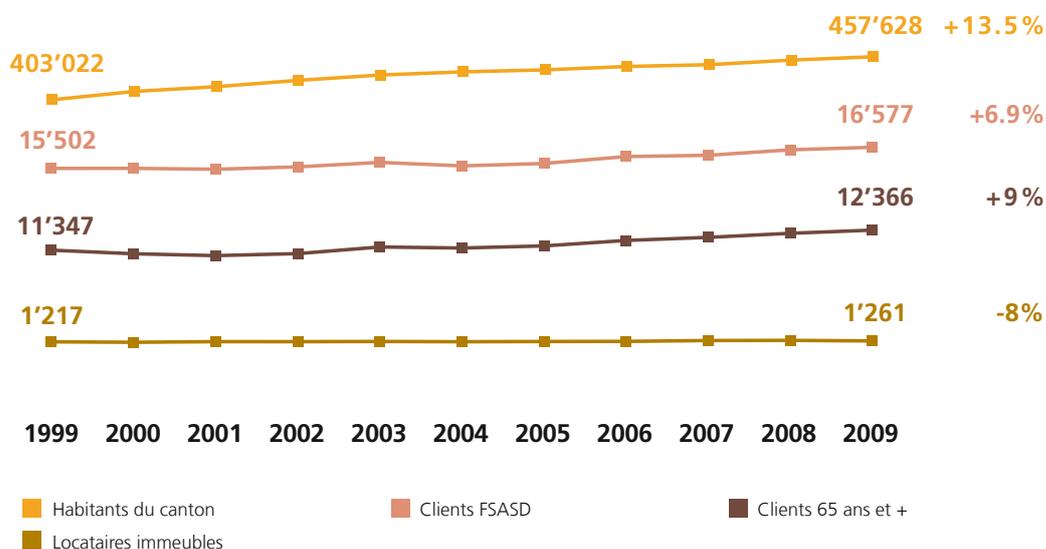
Heures facturées (incluant l'arrondi au ¼ d'heure)



Sur une période de 11 ans, la demande pour des repas à domicile a augmenté de 18%.
Le nombre des clients pour la sécurité à domicile a augmenté de 32%.



Sur une période de 11 ans, la population genevoise a augmenté de 13.5%, la population âgée de 65 ans et plus de 22%. Dans le même temps, le nombre des clients FSASD a augmenté de 6.9%, ceux ayant 65 ans et plus de 9%. Le nombre de locataires des immeubles est stable relativement au nombre d'appartements disponibles.



Indicateurs du contrat de prestations

Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat genevois, par voie du DARES, a eu la volonté de mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont le contrat de prestations établi entre le DARES et la FSASD est l'un des garants.

Les prestations définies dans ce document doivent être mesurables par le biais d'objectifs et d'indicateurs. Ces derniers mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité, leur efficacité ou leur efficacité. En voici les principaux :

Objectif : atteindre un temps de soins directs au bénéficiaire par catégorie professionnelle

Mesure : suivi des taux de facturation des prestations de soins à domicile

Indicateurs :

- nombre d'heures de soins facturées et nombre de clients par catégories définies selon les articles 6 et 7 OPAS
- pourcentage d'heures facturées par catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Objectifs 2009 (%)	heures 2009	taux 2009 (%)	Ecart projeté à l'objectif 2009 (%)	Objectifs 2011 (%)
Infirmière	45%	267'836	48.87	+3.87	46
Aide en soins	54%	351'054	53.92	-0.08	60
Ergothérapeute	54%	6'321	57.12	+3.12	60

Les taux attendus pour 2009 ont été atteints et dépassés pour les professionnels infirmiers et ergothérapeutes. Ceci s'explique par la mise en œuvre et le maintien de mesures d'efficacité depuis plusieurs années concernant les horaires, les modes de facturation et les déplacements. La mise en place de tableaux de bord détaillés par équipe et par collaborateur a permis une meilleure maîtrise de ces indicateurs.

Objectif : raccourcir le délai de prise en charge moyennant une anticipation de la demande de sortie

Mesure : suivi des délais de prise en charge des patients sortis des HUG

Indicateur :

- nombre de patients par service hospitalier des HUG pris en charge à domicile et délai de prise en charge, pour toute demande parvenue au moins 3 jours avant la demande de sortie

Délai de la demande	Objectifs 2009 (%)	2009 nombre	prise en charge (%)		Ecart projeté à l'objectif 2009 (%)	Objectifs 2011 (%)
			< 24 h	48 h +		
Anticipé*	80	2'652	69.76	30.24	-10.24	90
Tardif°		4'958	62.38	37.62		

* au moins 3 jours avant la date de sortie des HUG

° moins de 3 jours avant la date de sortie des HUG

On constate que la FSASD ne parvient pas à atteindre l'objectif de 80% de prise en charge en moins de 24 heures des personnes sortant des hôpitaux. Ceci s'explique par une proportion trop importante de demandes urgentes annoncées « à la dernière minute » (environ 2/3 des demandes). Les ressources mobilisées pour la prise en charge des demandes urgentes dans un délai de 24 heures ne peuvent pas être affectées en conséquence sur la prise en charge des demandes anticipées. La nécessité d'organiser l'orientation anticipée des clients est encore mise en évidence.

Objectif: développer les soins ambulatoires (soins, conseils et informations)

Mesure: suivi du nombre d'heures de prestations ambulatoires

Indicateur: • tableau de bord de suivi de chaque prestation ambulatoire

Soins ambulatoires	Objectif 2011	2009	Ecart projeté à l'objectif 2011
Taux (%)	5	0.72	-4.28

L'indicateur s'est péjoré en 2 ans. Les raisons sont multiples: la population peine à changer ses habitudes, les clients dont la prise en charge est lourde sont de plus en plus nombreux et ne peuvent pas se déplacer jusqu'au Centre. Toutes les consultations ambulatoires ne sont pas ouvertes et accessibles à la population pour des questions liées à l'organisation et à l'infrastructure des locaux. Vraisemblablement l'objectif de 5% est surévalué à l'horizon 2011.

Objectif: Contribution au développement durable, mise en œuvre d'un plan de mobilité visant le transfert modal du véhicule privé des collaborateurs utilisé à des fins professionnelles vers des modes de déplacements tels que la marche, le vélo, le vélo à assistance électrique (VAE), les transports publics et l'autopartage (Mobility car-sharing)

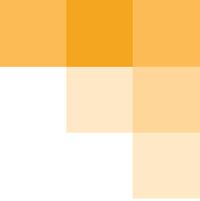
Mesure: suivi du nombre de sites ayant déployé le plan de mobilité et du nombre de contraintes voiture versées aux collaborateurs

Indicateur: • mise en œuvre du plan de mobilité

Plan mobilité	Objectif 2009 (%)	2009			Ecart projeté à l'objectif 2009 (%)
		Nombre	Effectif	Ratio	
Déploiement	100%	13 sites	22 sites	60%	-27%
Contraintes voiture	0%	456 pers.	1'863 pers.	24%	-24%

* nombre de collaborateurs utilisant les moyens de transport professionnels

En 2009 s'est poursuivie la mise en œuvre du plan de mobilité à la FSASD: 13 centres de secteur sont déjà déployés sur 21 regroupant les 2/3 des effectifs. Le déploiement des 8 centres de secteur de l'agglomération, des services centralisés et des services administratifs (22^e site) sont en cours ou planifiés sur 2010 et 2011. L'objectif n'a pas pu être atteint en 2009 en lien avec la difficulté de trouver des alternatives pour les secteurs restant en campagne qui seraient dans le même rapport coût/efficacité. Une demande d'investissement visant à augmenter le nombre de moyens de mobilité sera déposée pour 2010 et devrait permettre une avancée. En tout état de cause, le délai pour atteindre l'objectif doit être repoussé à fin 2011.



Activités dans les équipes

L'année 2009 s'est caractérisée par une anticipation importante à tous les niveaux en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile. Différentes adaptations nécessaires ont été réalisées pour assurer des prestations de qualité.

Nouveaux défis: développement et adaptation des prises en charge

L'évolution du profil de la clientèle: plus âgée, plus nombreuse, présentant des pathologies plus complexes, la tendance à la limitation des séjours hospitaliers engendrent des prises en charge de plus en plus pointues. De surcroit, la violence est chaque jour plus présente et plus difficile à gérer pour les équipes.

Renforcement de l'appui des collaborateurs

de la direction des pratiques professionnelles. L'avis des responsables des pratiques professionnelles et des infirmières spécialistes clinique propose un regard différent sur les options de soins et une mise à plat de situations complexes avec l'objectif d'une issue de qualité tant pour l'équipe que pour le client.

Optimisation de la prise en charge des situations d'hospitalisation à domicile (HAD).

L'HAD évite des séjours à l'hôpital et favorise des sorties rapides en offrant chez le client une prise en charge des soins techniques. Pour les situations complexes tels que les enfants diabétiques avec une pompe à insuline sous-cutanée, les enfants hémophiles, etc., une visite préparatoire à la sortie est aujourd'hui en place et permet d'anticiper les soins spécifiques à prévoir pour chaque client.

Evolution des situations pédiatriques

avec une augmentation d'épisodes de courte durée et des prises en charge d'accompagnement de fin de vie à domicile.

Accueil permanent des demandes.

La ligne d'accueil des demandes (LAD) répond et oriente 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; interface entre le client, les partenaires de l'aide à domicile et les professionnels sur le terrain, elle facilite le contact, la prise en charge des demandes de prestations et la transmission d'information. La LAD permet la mise en place rapide d'interventions pour les appels urgents de l'aide à domicile. En 2009, 86'157 appels ont été reçus dont 8'196 pendant la nuit.

Rôle grandissant de l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS).

Rattachée à la fondation, elle prend en charge les urgences sociales de 17h à 8h en semaine et 24h/24 le week-end et les jours fériés. Cette structure, dont l'activité a démarré en 2004, est une première en Suisse. Elle réunit sur le terrain un travailleur social et un infirmier, un tandem inédit qui se révèle être une des clés du succès de l'UMUS. Aujourd'hui, l'unité a largement prouvé son utilité, que ce soit auprès des bénéficiaires des quelques 800 interventions annuelles ou de ses partenaires du réseau socio-sanitaire genevois. Elle continue à évoluer, forte de son expérience.

« Par ces quelques mots, j'aimerais vous dire un grand merci pour vos passages lors des traitements à domicile pour mon cher mari. J'ai vraiment apprécié votre savoir-faire, votre disponibilité, votre présence pendant ces moments qui n'étaient pas toujours faciles. »

Témoignage d'une cliente

Mise en place d'une cellule de crise.

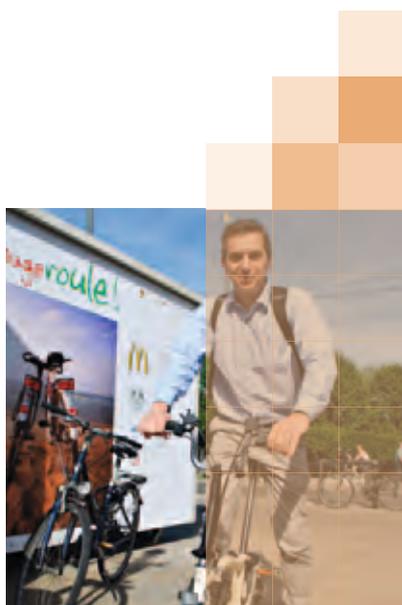
Dès fin avril, la pandémie de grippe A H1N1 a nécessité une mobilisation importante de la part de l'ensemble du personnel. Différents outils d'information ont été développés pour rappeler les mesures d'hygiène et les précautions standard à prendre dans son activité quotidienne professionnelle et dans sa vie privée. Une campagne de vaccination a été mise en place pour l'ensemble des collaborateurs.

La consultation parents-enfants est un lieu de rencontres, de conseils, de soutien, d'information sur des thématiques comme l'alimentation chez le nourrisson ou les stades d'évolution de l'enfant; elle vise aussi pour les familles d'un même quartier le développement de relations de partage et d'entraide. Le nombre de consultation est en légère baisse cette année; ceci peut s'expliquer notamment par la fermeture de la consultation à titre de précaution pendant un certain temps au moment de la pandémie de la grippe A H1N1.

Optimiser la prise en charge par une nouvelle organisation

Anticipation d'une nouvelle organisation en quatre zones. Pour diriger chacune de ces zones, un staff de direction a été progressivement constitué, composé d'un directeur, d'un responsable des pratiques professionnelles, d'un responsable des ressources humaines, d'un responsable administratif. Après le premier regroupement du CMD Carouge, la seconde délocalisation physique a eu lieu en début d'été avec l'implantation du staff de direction du CMD Eaux-Vives. Les deux autres équipes de direction déménageront dans leurs futurs locaux (Pâquis, Onex) courant 2010 et 2011; elles travaillent cependant déjà ensemble ce qui permet de mettre en évidence les incidences de la nouvelle organisation et de faire des ajustements s'il y a lieu.

Evolution de l'organisation des équipes aides et soins. Un groupe de projet, comprenant notamment des responsables d'équipe (RE) et des collaborateurs, a développé un concept amélioré de fonctionnement d'équipe s'appuyant notamment sur des micro-équipes, une suppléante du RE, des nouveaux espaces de communication. Cette année, la direction a donné mandat de le tester afin de vérifier qu'il soit opérationnel dans la pratique tout en répondant aux objectifs d'efficacité et de fluidité des processus. Ces tests ont validé la pertinence d'une telle évolution et le déploiement de la nouvelle organisation est en cours.



Démarrage du projet informatique nomade métiers (INM).

2009 a été une année de constitution du projet, de planification et de formation. A l'heure actuelle, les collaborateurs doivent quotidiennement synchroniser leur outil mobile en se rendant dans leur Centre. Cette contrainte génère des déplacements et des pertes de temps. La mise en place du projet informatique nomade métiers induit la recherche d'un nouvel outil qui améliorera l'ergonomie et le confort d'utilisation des utilisateurs. Cette année, une partie du dispositif ainsi qu'un choix d'outils possibles ont été testés. Le projet informatique nomade métiers a été découpé en 11 sous-projets dont le projet formation qui comprend un planning et les supports de cours destinés à accompagner les utilisateurs durant toute la mise en place de l'INM et ce, dès le début de l'année prochaine.

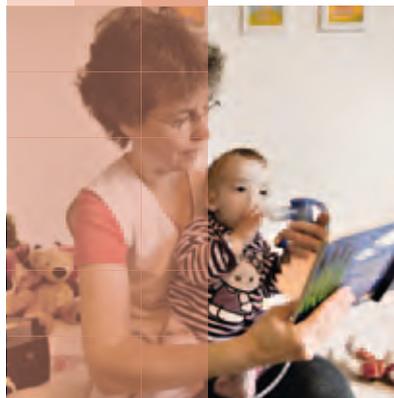
A terme, la saisie des données s'effectuera sur un outil mobile. Celui-ci permettra une consultation et la saisie des données métiers au plus près de l'activité. Il favorisera l'échange entre le collaborateur et le client, assurera la transparence des données enregistrées en accord avec ce dernier. En diminuant le temps dédié à l'administratif, il augmentera le temps à disposition des clients et permettra ainsi de mieux répondre à leurs attentes en matière de prestations. Il fiabilisera également le processus de facturation, de la saisie de l'acte jusqu'à l'impression de la facture et participera à renforcer la qualité des prestations dispensées par la fondation.

Développement des structures intermédiaires:

ces structures s'inscrivent pleinement dans le cadre de la mission de la FSASD ainsi que dans les buts de la loi K1 06, en constituant pour les clients une alternative intéressante à l'institutionnalisation lorsqu'ils ne peuvent plus résider dans leur domicile habituel. La fondation, déjà active dans le domaine, a réalisé un certain nombre de travaux préparatoires en lien avec la prise en charge des lits de répit. A cet effet, elle a procédé à l'engagement d'une direction des structures intermédiaires afin de non seulement développer les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) mais aussi de travailler à l'intégration des lits d'unités d'accueil temporaire de répit (UATR) dans le giron du maintien à domicile, tel que stipulé dans la loi. La nouvelle direction des structures intermédiaires, en place depuis le début de l'année, a rédigé un rapport conséquent sur les immeubles avec encadrement pour personnes âgées. Ce document a, entre autres, pour objectif de définir la mission des immeubles au sein du dispositif genevois, les prestations d'encadrement proposées par la fondation à l'attention des locataires et d'identifier les collaborations – existantes, à créer ou à développer – avec les partenaires pour garantir une qualité de prestation au sein de ces immeubles. Ce travail s'est réalisé en étroite collaboration avec la Fondation René & Kate Block (FRKB), propriétaire de sept immeubles dans lesquels la FSASD assure un encadrement de jour. Pour la quasi-totalité des immeubles, un dossier d'accueil pour les locataires est en place ; il permet d'avoir une documentation claire et harmonisée de la situation et des prestations professionnelles mises en place.

Renforcement de la notoriété de la FSASD

En tant que partenaire du réseau sanitaire genevois, la fondation développe sa visibilité au travers de différentes actions et outils de communication. Ainsi, un panneau présentant sa mission et différentes publications sont à disposition à l'entrée principale de l'Hôpital cantonal et à l'entrée de l'Hôpital de Loëx. Elle participe, par ailleurs, à des manifestations grand public telle que la Cité des métiers, lieu d'information important pour les jeunes à la recherche d'une vocation et pour les personnes souhaitant reprendre une activité ou opérer un tournant dans leur carrière professionnelle. Elle est aussi présente au côté des communes lors d'actions de prévention, comme celles sur la canicule par exemple. En octobre, à l'occasion du mois du cancer du sein, un stand d'information d'une journée aux HUG a permis de présenter les prestations à disposition des femmes et des familles touchées par cette maladie.



Gestion du personnel

La décentralisation en CMD est devenue une réalité physique impliquant une nouvelle organisation au sein des ressources humaines afin d'assurer une continuité, une qualité de service et de soutien aux collaborateurs dans ce nouveau modèle institutionnel.

Prendre soin de son personnel: un défi quotidien

L'ensemble des prestations fournies aux clients est possible grâce à l'engagement des collaborateurs, pour lesquels la fondation développe divers outils et actions dans le domaine de la formation, de la prévention et de l'accompagnement au changement.

Débutée en 2007, l'**étude impact mobilité** s'inscrit dans la lutte contre la sédentarité et la limitation de l'épidémie d'obésité, telle que décrétée par l'Organisation mondiale de la santé et reprise dans le plan cantonal de promotion et de prévention de la santé. Elle visait à mesurer l'impact de la mise en œuvre de la mobilité douce et proposer une formation spécifique à la prévention du surpoids pour des professionnels volontaires, afin qu'eux-mêmes dans un deuxième temps sensibilisent les clients à cette problématique. 173 professionnels ont bénéficié de cette formation action et d'un suivi sous forme d'un bilan de santé au début de l'étude, à 6 et 12 mois. Les mesures, tant quantitatives que qualitatives, ont permis d'observer entre autres:

- une modification du comportement et des attitudes des participants face à ces déterminants de la santé
- une diminution significative du nombre total de calories consommées et de la tension artérielle
- une augmentation de l'exercice physique
- une diminution de 54% du risque relatif de présenter un syndrome métabolique à une année.

Soucieuse de garantir des conditions de travail favorables, la fondation met tout en œuvre pour **diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles.**

Elle s'intéresse également à la protection de la santé physique et psychique de ses collaborateurs, et dans cette perspective, les deux mesures suivantes sont en place:

- Depuis 2008, un concept MSST, du nom de la directive fédérale Médecins du travail et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail, qui permet d'appliquer le cadre légal et d'intensifier la sécurité des collaborateurs au quotidien.
- En 2009, l'engagement d'un médecin du travail à 30%. La riche expérience de cette professionnelle reconnue dans le domaine complète de manière pertinente le travail déjà accompli par les professionnels en charge de la sécurité et de la protection de la santé.

Préparer la relève: un engagement ancré dans la pratique

Dix apprenants en soins et santé communautaire (ASSC) ont démarré une formation duale de 3 ans. Un encadrement de ses futurs professionnels est assuré par un praticien-formateur. La fondation élargit ainsi son offre de formation et développe un esprit de relève proactive. Cette formation est une nouveauté pour Genève; c'est en effet la première fois qu'un tel cursus est proposé sur le canton dans le domaine santé-social sous forme d'apprentissage.

Accompagner chacun pour faciliter le changement

Le plan d'accompagnement au changement poursuit sa mise en place pour mieux anticiper le futur et répondre au mieux aux préoccupations de chacun. Présenté en décembre 2007, il propose aux collaborateurs, et de surcroît aux clients, d'appréhender de manière optimale les nouvelles orientations qui attendent la fondation dans les années à venir.

« Je tiens à vous remercier pour tous les bons soins que j'ai reçus pendant toutes ces années
et pour toute la gentillesse des personnes qui se sont occupées de moi. »

Témoignage d'un client

Effectifs 2009 par directions, équipes et services

Directions, Centres et services	Dotation	Postes	Effectifs au 31.12
Direction générale	4.80	3.60	4
Dotation extraordinaire	4.92	0.00	0
Secrétariat général	3.60	3.30	4
Communication	5.60	5.78	7
Services généraux	27.00	25.24	28
- sécurité à domicile	10.80	11.00	12
Total secrétariat général	47.00	45.32	51
Direction des ressources humaines	24.40	25.60	29
Direction des finances	16.30	16.27	17
Direction des pratiques professionnelles	22.50	21.12	23
Direction des structures intermédiaires	2.00	3.00	3
Immeubles avec encadrement	57.36	58.37	127
Total direction des structures intermédiaires	59.36	61.37	130
Direction programme d'accès aux soins	11.00	17.41	21
Direction des systèmes d'information	25.40	25.40	34
Directions de secteurs	14.70	18.30	18
Pool de remplacement	77.75	70.93	102
LAD-réception	15.20	14.50	20
Soins HAD-RUMS	31.00	29.40	35
UMUS	10.54	10.50	13
Repas et diététique	36.90	36.56	63
Equipe de Bernex	27.81	26.39	35
Equipes de Carouge	52.09	51.66	67
Equipes de Champel	52.36	51.61	66
Equipes des Eaux-Vives	80.70	82.23	111
Equipe du Grand-Saconnex	24.92	23.72	31
Equipes des Grottes	58.82	60.78	81
Equipes de la Jonction	49.86	51.05	68
Equipe de Lancy 1	28.91	27.16	36
Equipe de Lancy 2	28.71	28.41	37
Equipes de Meyrin	38.78	38.67	50
Equipe d'Onex	41.77	41.91	56
Equipes des Pâquis	43.90	42.40	56
Equipes de Plainpalais	66.06	69.10	90
Equipe de Plan-les-Ouates	18.90	14.70	25
Equipes de Saint-Jean	68.20	65.65	89
Equipes de la Servette	74.88	73.92	97
Equipes des Trois-Chêne	72.49	74.28	97
Equipes de Vernier	85.24	82.65	107
Equipe de Versoix	25.40	28.65	39
Equipe de Vézenaz	31.65	32.45	43
Equipe de Veyrier	17.18	16.62	22
Total équipes	1'174.72	1'164.20	1'554
Total FSASD	1'390.40	1'380.28	1'863

Evolution moyenne de la consommation budgétaire sur la dotation de base par fonction (en postes EPT)

Fonction	2005	2006	2007	2008	2009	Évolution 2005-2009
Responsable d'équipe	34.27	36.43	37.90	37.04	49.40	+44.1%
Assistante administrative	69.30	76.60	89.38	86.84	83.73	+20.8%
Infirmière	296.18	333.03	343.61	372.56	373.68	+26.2%
Aide familiale	214.84	214.39	236.41	256.85	263.34	+22.6%
Aide soignante	174.44	163.85	144.85	136.16	122.91	-29.5%
Ergothérapeute	12.30	11.08	9.30	8.16	6.88	-44.1%
Aide à domicile	280.67	276.45	272.35	273.58	256.55	-8.6%
Autres professions*	118.75	107.76	100.05	100.97	100.38	-15.5%
Sous-total	1'200.75	1'219.59	1'233.85	1'272.16	1'256.88	+4.7%
Directions et services d'appui						
Autres professions**	97.87	99.98	128.55	123.65	131.68	+34.5%
Sous-total	97.87	99.98	128.55	123.65	131.68	+34.5%
Total FSASD	1'298.62	1'319.56	1'362.38	1'395.82	1'388.56	+6.9%

* Les autres professions incluent les fonctions de terrain, livreurs de repas, permanents nocturnes, diététiciens, etc.

** Les autres professions incluent les fonctions de directions, administratives, logistiques, ressources humaines, finances, etc.

Sur 5 ans 26 postes supplémentaires ont été dévolus aux soins soit une hausse de 5,5% seulement, alors que sur la même période, les prestations de soins infirmiers ont augmenté de 39,9% et les prestations de soins de base ont augmenté de 24,7%. L'absorption de cette hausse des prestations de soins par un effectif soignant n'évoluant pas dans les mêmes proportions s'explique par la mise en œuvre depuis cinq ans, et dans la durée, de mesures d'efficacité concernant les horaires, les modes de facturation et les déplacements.

Rapport du conseil de fondation

Le conseil de fondation a pleinement rempli sa mission en prenant toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'évolution de la fondation.

Mise en œuvre du projet d'évolution de l'organisation de la FSASD

Le conseil de fondation a validé le 13 novembre 2007, le document sur l'évolution de l'organisation de la FSASD. Parallèlement, le 26 juin 2008, la loi sur le réseau de soins et de maintien à domicile a été approuvée, à l'unanimité, par le Grand Conseil. Cette année, le conseil a veillé à ce que la FSASD anticipe, dans la mesure du possible, un certain nombre de changements induits par les textes cités, notamment :

- la décentralisation des activités fonctionnelles directement auprès des directions opérationnelles
- la création de deux centres de maintien à domicile à Carouge et aux Eaux-Vives et les déménagements respectifs des directions et de leur staff fonctionnel
- à la demande de la DGRS, les travaux préparatoires sur l'orientation de la clientèle et, notamment, l'engagement d'une direction et son staff à cet effet
- le développement des structures intermédiaires.

Contrôle des indicateurs du contrat de prestations avec le DARES

Le comité de suivi, prévu par le contrat, s'est réuni au cours de 2009 afin de faire un point de situation intermédiaire sur les objectifs et sur les indicateurs y relatifs. Parallèlement, un grand nombre de tableaux de bords et de statistiques ont été réalisés par la FSASD, permettant de suivre avec attention la progression et l'atteinte des objectifs négociés.

Validations et ratifications

Le conseil de fondation, sur présentation de son bureau a examiné et validé les propositions suivantes :

- les comptes et le bilan 2008, ainsi que le budget 2009
- les tarifs des prestations non-LAMal 2010, adaptés au dispositif RDU entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009
- le règlement de la commission d'éthique
- la cartographie des risques institutionnels
- la mise en œuvre des tarifs non-LAMal 2010 alignée sur l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs LAMal repoussée par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2011.

Activités du bureau

Dans le cadre de ses travaux, le bureau du conseil de fondation a validé :

- le budget 2009 en vue de sa présentation pour validation au conseil de fondation
- les comptes définitifs de l'exercice 2008
- les trois principes de limite au maintien à domicile présentée par la direction des pratiques professionnelles.

Le bureau a accepté que la fondation négocie, compte tenu du projet de sa transformation en établissement public autonome, la prolongation jusqu'à fin 2011 du portefeuille des assurances de personnes auprès de la Swica.

Enfin ses membres ont étudié et discuté le projet de loi sur la transformation de la fondation en établissement public autonome (EPA).

Finances

La mise en place de tableaux de bord, l'automatisation des suivis budgétaires des charges de fonctionnement et la saisie des engagements sont trois projets d'envergure qui ont démarré dans le courant de l'année, offrant ainsi un suivi de qualité aux directions et aux responsables budgétaires ainsi qu'une meilleure vision des montants disponibles pour les responsables.

Maîtrise des objectifs et des indicateurs de mesure

Le reporting – élément essentiel dans le cadre du contrat de prestations entre le DARES et la FSASD – fonctionne de manière tout à fait satisfaisante et ce grâce au travail important réalisé par les différents services concernés. Cet exercice met en lumière l'élément incontournable que sont des sources statistiques fiables, régulières et complètes permettant de suivre l'évolution de l'activité et de prendre si nécessaire des décisions stratégiques.



Gestion financière optimisée

La refonte de la décentralisation budgétaire s'est achevée avec succès et à la pleine satisfaction de tous les intervenants. Par ailleurs, et pour la première fois, l'Etat de Genève a demandé un bouclage semestriel des comptes au 30 juin avec projection au 31 décembre; celle-ci a été suivie pendant tout le second semestre afin de confirmer les estimations. Cette requête sera récurrente dès l'exercice 2010. Du côté de la trésorerie, la convention pour sa gestion en collaboration avec l'Etat de Genève est opérationnelle. Ainsi, un suivi hebdomadaire de la trésorerie de la fondation est en place et permet de garantir un fonds de roulement pour couvrir les dépenses.



« Nous mesurons combien a été difficile votre tâche face à un cas douloureux et complexe et nous vous sommes d'autant plus reconnaissants pour la disponibilité dont vous n'avez jamais cessé de faire preuve. (...) vous avez toujours su faire face et essayé de trouver des solutions pour l'aider dans sa lutte pour sa survie. »

Témoignage d'une cliente



Finances

Commentaires sur les comptes – synthèse

Le résultat net de l'exercice 2009 se termine sur un excédent de charges de Fr. 3'810'868.-. Cependant, le résultat de l'exercice est balancé et se décompose comme suit:

Compte de fonctionnement

Le résultat 2009 résumé :

- des charges nettes supérieures au budget pour Fr. 7.3 millions
 - des produits nets supérieurs au budget pour Fr. 3.7 millions
 - des charges nettes exceptionnelles pour Fr. 0.2 million
- soit un résultat net de -Fr. 3.8 millions
- utilisation de réserves et fonds propres Fr. 3.8 millions
- soit un résultat de l'exercice équilibré.

Charges supérieures au budget pour un montant de Fr. 7.3 millions

L'augmentation des charges de personnel par rapport à l'année antérieure provient principalement des mécanismes salariaux.

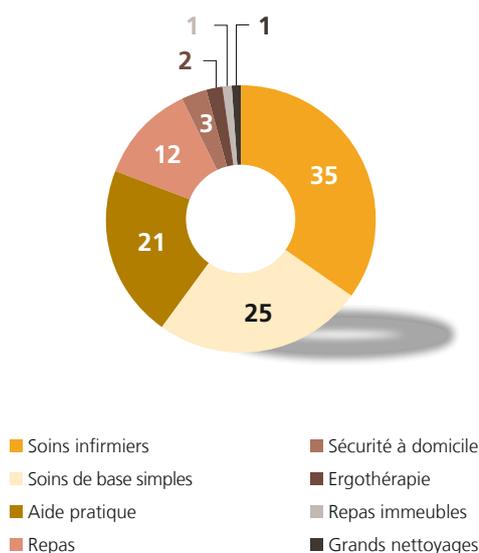
Les autres charges de fonctionnement restent, quant à elles, inférieures au budget. Une nette diminution des charges en raison d'économies réalisées, est balancée par une comptabilisation, pour la première fois, des loyers mis à disposition par les communes.

Produits supérieurs au budget pour un montant de Fr. 3.7 millions

Le financement des mécanismes salariaux par un complément d'indemnité explique l'augmentation des produits par rapport au budget.

Les autres recettes sont légèrement supérieures au budget, notamment la facturation des prestations d'aide et de soins à domicile.

Répartition de la facturation 2009 (Fr. 50 millions) en pourcentage par prestation



Dissolution de réserves et fonds propres

Afin de compenser l'excédent de charges, le Conseil d'Etat a permis à la Fondation d'utiliser une partie de ses réserves et fonds propres pour équilibrer le résultat.

Part d'indemnité non dépensée en 2008

L'indemnité non dépensée 2008 conservée par l'institution a été utilisée pour équilibrer le résultat.

Bilan

Liquidités

La diminution des liquidités est liée au prêt fait à l'Etat d'un montant de Fr. 12 millions à taux zéro et au résultat net. Jusqu'à ce jour, les liquidités de la FSASD ont permis la continuité de l'exploitation sans avoir recours à l'emprunt.

Débiteurs

75% des créances de la fondation ne sont pas échues le 31 décembre 2009 et 11% le sont pour plus de 90 jours; ces ratios sont influencés par les prestations du mois de novembre facturées mi-décembre (donc non encore échues à la date de clôture) et par les prestations de décembre non encore facturées à la date de clôture. Le délai moyen d'encaissement des factures reste stable à 64 jours (63 jours en 2008) ainsi qu'une relative stabilité des pertes sur débiteurs dont le ratio passe à 0.56% en 2009 (0.41% en 2008).

Une partie des pertes a été absorbée par la provision pour pertes sur débiteurs qui couvre le montant du risque lié aux créances irrécouvrables évalué annuellement.

Stocks et immobilisations

Au 31 décembre 2009, les stocks sont évalués à Fr. 0.1 million et les immobilisations à Fr. 2.8 millions en diminution en lien avec les amortissements et la réserve de réévaluation.

Autres dettes à court terme

La diminution provient de l'utilisation de l'indemnité non dépensée 2008 utilisée pour équilibrer le résultat.

Réserves et capital

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 janvier 2008 et selon le contrat de prestations, il est prévu une clé de répartition du résultat entre l'Etat et la Fondation.

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 30 novembre 2009, les fonds et réserves inscrits au bilan au 31 décembre 2007 sont acquis à la Fondation.

La variation des réserves est due à une diminution de la réserve de réévaluation de Fr. 1 million en lien avec les amortissements des investissements effectués avant le 1^{er} janvier 2008 et à l'utilisation de la « Réserve mobilisable » afin de compenser partiellement le solde de l'excédent de charges de l'exercice 2009.

Finances

Bilan au 31 décembre 2009

Actif

	Notes*	2009	2008
Actif circulant		Fr.	Fr.
Caisses		15'021	16'457
Comptes postaux		2'600'666	964'955
Comptes courants bancaires		2'582'826	78'355
Comptes courants bancaires Fonds Berger		685	302'632
Placements à court terme		302'000	19'400'000
Liquidités	1	5'501'198	20'762'399
Débiteurs et prestations à facturer FSASD	2 3	9'411'686	9'496'961
Provision pour pertes sur débiteurs	4	-802'486	-775'173
Créances résultant de l'activité		8'609'200	8'721'789
Prêts et avances au personnel		-9'670	-31'269
Impôt anticipé à récupérer		11'133	229'365
Autres débiteurs		13'428'787	2'520'121
Autres créances à court terme	5	13'430'250	2'718'217
Stock moyens auxiliaires	6	99'447	121'223
Stocks		99'447	121'223
Charges payées d'avance		477'141	597'838
Indemnités assurances à recevoir		914'966	591'573
Autres produits à recevoir		332'179	405'179
Actifs de régularisation	7	1'724'286	1'594'590
Total de l'Actif circulant		29'364'381	33'918'217
Actif immobilisé			
Matériel et équipement		943'031	1'571'186
Matériel et équipement informatique		25'020	87'898
Mobilier		216'239	388'456
Aménagement et transformation		1'470'463	1'636'806
Véhicules		140'812	179'117
Immobilisations corporelles	8	2'795'565	3'863'463
Dépôt de garantie	9	1'082	982
Immobilisations financières		1'082	982
Total de l'Actif immobilisé		2'796'647	3'864'445
Total de l'Actif		32'161'028	37'782'662

* pp. 43-55

Passif

	Notes*	2009	2008
		Fr.	Fr.
Fonds étrangers			
Fournisseurs	10	4'639'966	4'416'149
Décomptes charges sociales	11	814'906	369'846
Acomptes de clients	12	2'716	8'178
Dettes résultant de l'activité		5'457'588	4'794'172
Autres dettes à court terme	13	2'756	1'747'925
Autres dettes à court terme		2'756	1'747'925
Charges à payer		973'628	2'305'215
Produits reçus d'avance		583'859	543'179
Passifs de régularisation	14	1'557'487	2'848'394
Provision à court terme	16	2'370'149	2'284'089
Provision à long terme	17	4'943'680	5'200'856
Provisions	15	7'313'829	7'484'945
Total des Fonds étrangers		14'331'660	16'875'437
Fonds et donations			
Fonds legs Berger		307'620	307'539
Fonds Handicapés		50'000	50'000
Fonds de secours		43'108	43'108
Fonds unité mobile d'urgences sociales		5'515	5'729
Total des Fonds et donations	18	406'243	406'375
Réserves			
Réserve pour salaires		10'602'750	10'602'750
Réserve fonds de prévoyance		1'077'915	1'077'915
Réserve de réévaluation		1'996'268	3'006'189
Réserve mobilisable		0	1'348'411
Réserves	20	13'676'933	16'035'265
Capital	21		
Capital au début de la période		4'465'585	3'788'506
Valorisation du stock 2007			96'059
Utilisation résultat 2008		-581'021	
Utilisation résultat antérieur		-138'372	
résultat / Part d'indemnité non dépensée		0	581'021
Capital		3'746'192	4'465'585
Total des Fonds propres	19	17'423'125	20'500'850
Total du Passif		32'161'028	37'782'662

* pp. 43-55

Finances

Compte de fonctionnement 2009

Produits

	2009	2008
Indemnités et subventions	Fr.	Fr.
Subvention communale	563'163	
Indemnité Etat de Genève	119'954'096	88'263'896
Attribution/restitution Indemnité Etat de Genève exercice en cours	1'743'063	-1'743'063
Subvention fédérale (art. 101 ^{bis} LAVS)	0	25'854'219
Total des subventions	122'260'322	112'375'052
Produits de la facturation		
Sécurité à domicile	1'593'976	1'557'681
Repas à domicile	6'300'226	6'002'461
Grands nettoyages	368'669	395'843
Immeubles avec encadrement (salles à manger)	578'284	579'041
Aide et soins à domicile	41'599'095	41'376'455
Total des produits de la facturation	50'440'250	49'911'481
Produits divers		
Produits financiers	31'728	645'414
Produits résultant de prestations au personnel et à des tiers	1'989'710	2'593'972
Autres produits	596'935	1'144'965
Dons	70'542	10'457
Total des produits divers	2'688'915	4'394'808
Perte nette sur débiteurs	-272'683	-179'584
Utilisation de la provision pour pertes sur débiteurs	-27'314	-114'768
Total des Produits	175'089'490	166'386'989

Charges

	2009	2008
Frais de personnel	Fr.	Fr.
Salaires dotation de base	125'674'305	114'296'617
Salaires dotation complémentaire (y. c. temporaires)	4'509'590	5'251'541
Avantages du personnel	86'060	-15'104
Primes et indemnités	2'787'922	2'591'031
Primes de fidélité	0	4'830'013
Frais de personnel payé par des tiers	0	0
Charges récupérées	-4'858'987	-5'058'562
Salaires et indemnités	128'198'890	121'895'536
AVS, AI, APG, AC, AF	9'703'323	9'087'463
Prévoyance professionnelle	11'632'446	10'870'039
Assurance accident et maladie	4'884'459	4'361'796
Autres charges sociales	67'204	96'087
Charges sociales	26'287'432	24'415'385
Total salaires et charges sociales	154'486'322	146'310'921
Frais de formation	447'668	545'306
Frais de déplacement	1'942'790	2'044'440
Charges diverses de personnel	2'103'183	2'509'271
Autres charges de personnel	4'493'641	5'099'017
Total des frais de personnel	158'979'963	151'409'938
Autres charges de fonctionnement		
Charges de matière et de sous-traitance	7'026'527	6'729'297
Autres charges concernant les clients	23'657	23'277
Entretien et réparations	739'732	1'013'252
Charges d'utilisation des biens durables	2'267'993	1'797'396
Charges des locaux	4'077'782	1'689'903
Charges de l'administration	2'944'029	3'123'516
Assurances, taxes, impôts et autres charges	917'442	637'743
Total des autres charges de fonctionnement	17'997'162	15'014'384
Total des Charges	176'977'125	166'424'322
Résultat de fonctionnement	-1'887'635	-37'333
Charges et produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	448'932	187'079
Produits exceptionnels	268'762	805'433
Total des charges et produits exceptionnels	-180'170	618'354
Résultat intermédiaire	-2'067'805	581'021
Attribution/dissolution des réserves et fonds propres	-2'067'805	0
Restitution indemnité Etat de Genève exercices antérieurs	0	0
Résultat de l'exercice	0	581'021

Finances

Tableau des flux de trésorerie

Activités de fonctionnement

	2009	2008
	Fr.	Fr.
Résultat net de l'exercice	0	581'021
Elimination des éléments sans incidence sur les liquidités		
Attribution à (utilisation de) la réserve de réévaluation	(1'009'921)	3'006'189
Attribution à (utilisation de) la réserve de mobilisable	(1'348'411)	0
Attribution à (utilisation de) la provision pour vacances non prises	5'941	(17'659)
Attribution à (utilisation de) la provision pour HS non compensées	80'119	2'555
Attribution à (utilisation de) la provision pour pertes s/débiteurs	27'314	114'768
Attribution à (utilisation de) la provision engagements Plend	(204'149)	481'107
Attribution à (utilisation de) la provision rappel cotisation LPP	(53'027)	82'324
Attribution à (utilisation de) la provision remplacement BARman	0	(348'008)
Amortissements de l'exercice	502'514	104'439
Valorisation du stock initial de matériel d'ergothérapie	0	96'059
Diminution des fonds propres, résultat 2008	(581'021)	
Diminution des résultats reportés	(138'372)	
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement	(2'719'014)	4'102'795
(Augmentation)/Diminution des créances résultant de l'activité	85'275	(909'010)
(Augmentation)/Diminution autres créances à court terme	(10'712'032)	(1'971'213)
(Augmentation)/Diminution actifs de régularisation	(129'696)	(148'607)
(Augmentation)/Diminution des stocks	21'776	(121'223)
Augmentation/(Diminution) des dettes résultant de l'activité	663'417	297'023
Augmentation/(Diminution) des autres dettes à court terme	(1'745'169)	(8'274'031)
Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation	(1'290'908)	1'203'248
Augmentation/(Diminution) des Fonds / Donations	(132)	7'867
Fonds de roulement (flux de trésorerie provenant de l'activité de fonctionnement)	(15'826'484)	(5'813'152)

Activités d'investissement

	2009	2008
	Fr.	Fr.
(Acquisition)/Cession d'immobilisations corporelles	565'384	(3'967'898)
(Acquisition)/Cession d'immobilisations financières (dépôts)	(100)	(112)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	565'284	(3'968'010)

Activités de financement

Emprunts/(Remboursement)	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	0	0

Variation nette des liquidités

Liquidités en début d'exercice	20'762'399	30'543'561
Liquidités en fin d'exercice	5'501'199	20'762'399
Augmentation/(Diminution) des liquidités	(15'261'200)	(9'781'163)

Finances

Annexe aux comptes 2009

But de la fondation

En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, la fondation a pour but d'offrir de l'aide et des soins professionnels ou des services d'aide à domicile ou en ambulatoire. Par ses prestations, ses projets et ses initiatives, la fondation :

- contribue à la qualité de vie
- favorise le maintien et l'autonomie au domicile
- accompagne le retour à l'indépendance des personnes en demande d'aide et de soins.

Elle ne donne pas d'aide financière directe.

Les prestations couvrent les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin
- aide pratique et suppléance (tâches ménagères et aide aux activités de la vie quotidienne)
- location d'appareils de sécurité à domicile
- livraison de repas à domicile
- encadrement social de proximité dans 19 immeubles pour personnes âgées.

Les prestations, leur organisation et les volumes concernant l'exercice 2009 sont décrits dans le rapport d'activité annuel.

Organisation de la fondation

Le 14 décembre 1998,

- l'Association genevoise d'aide à domicile (AGAD),
- l'Association pour l'aide à domicile (APADO) et
- les Services d'aide et de soins communautaires (SASCOM)

ont constitué la **Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)**, fondation de droit privé régie par les statuts datés du 6 juin 2007 et validés par le Département des affaires régionales de l'économie et de la santé (DARES), le Département des finances (DF) ainsi que le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) selon décision du 8 mars 2007.

Les organes de la fondation sont :

- le conseil de fondation
- le bureau
- la commission consultative
- la direction et les services
- l'organe de révision.

L'organisation du conseil de fondation et de son bureau fait l'objet d'un règlement daté du 8 juin 1999.

La fondation n'a pas de but lucratif et est reconnue d'utilité publique.

Elle est inscrite au registre du commerce (CH-660-2312998-3).

Les activités de la fondation sont prévues dans la loi cantonale sur l'aide à domicile (K 1 05 du 16 février 1992, révisée le 7 avril 2006) et dans la loi cantonale sur les centres d'action sociale et de santé (K 1 07 du 21 septembre 2001) ; la nouvelle loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06) votée le 26 juin 2008 n'étant pas encore en vigueur à la date de clôture des comptes de l'exercice 2009, les deux précédentes lois sont applicables.

Liste des personnes composant le conseil de fondation

Le conseil de fondation est composé comme suit :

Président : M. Jacques Perrot *

Vice-président : M. Bernard Yves Voltolini *

Trésorier : M. William-Henri Sunier *

Secrétaire : Me Pierre Martin-Achard *

Membres :

M. Alain Charbonnier
Mme Marie-Rose Charvoz
Me François Comte
M. Roland Dami
Mme Christine Formaz
Mme Marie-Claire Gendronneau
M. Philippe Guéinchault
M. Alain Riesen *
M. Daniel-François Ruchon
M. Andreas Saurer *
M. Claude Torracinta

* membre du bureau

Liste des personnes qui sont habilitées à signer et mode de signature

Conformément à l'article 10 des statuts et la directive ad hoc, la fondation est valablement engagée à l'égard de tiers par la signature collective à deux du président ou du viceprésident et du directeur général ou de son remplaçant :

Président: M. Jacques Perrot

Vice-président: M. Bernard Yves Voltolini

Directeur général: M. Michel Mansey

Remplaçant: M. Peter Mosimann,
secrétaire général

Une délégation de pouvoir à la direction et aux services a été définie par le conseil de fondation pour les affaires courantes.

Organe de révision

Fiduciaire Wuarin & Chatton SA,
Chemin Frank-Thomas 36, 1208 Genève.

ASR - N° de registre: 501501

Registre du commerce – N° d'inscription :
CH-660-0003970-5

La fiduciaire a les qualifications suffisantes et remplit les conditions d'indépendance.

Exonération fiscale cantonale et fédérale en matière d'impôt direct

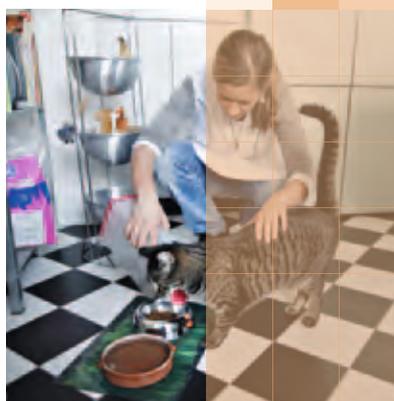
L'activité de la fondation a été qualifiée d'utilité publique par le canton de Genève (arrêté du Conseil d'Etat daté du 6 juin 1999); dès lors elle bénéficie des exonérations fiscales suivantes :

Impôts cantonaux et communaux genevois

Pour les exercices 2007 à 2016, exonération des impôts sur le bénéfice et le capital prévus par la LIPM conformément à la confirmation écrite de l'AFC du 4 avril 2008.

Impôt fédéral direct

Pour une durée indéterminée, exonération de l'impôt fédéral direct selon le courrier de l'Administration cantonale de l'impôt fédéral direct du 21 juin 1999.



Indications sur la réalisation d'une évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés en revue durant l'exercice écoulé. Lors de sa séance du 26 janvier 2010, le conseil de fondation a validé l'évaluation des risques principaux présentée par la direction générale et qui est documentée dans un profil des risques principaux. Ce dernier inclut une cartographie de ces risques.

Description des principes comptables et d'évaluation

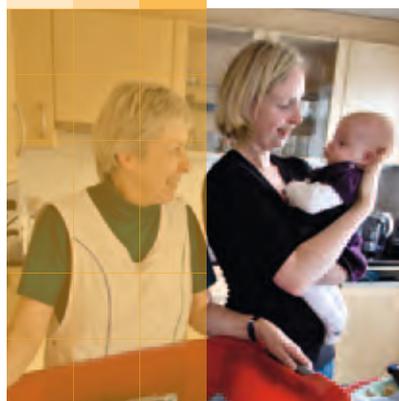
La fondation, en tant qu'organisation majoritairement financée par des indemnités cantonales, est soumise à l'article 1 alinéa 2 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), modifiée le 15 mai 2009, qui impose à l'article 72, alinéa 1, le respect des normes IPSAS ou IFRS. Les comptes de l'exercice 2009 sont établis en conformité avec les directives DiCo-GE des normes IPSAS.

Présentation des comptes

Le compte de bilan est présenté sur la base du **plan comptable général PME** de l'Union suisse des arts et métiers.

Le compte de fonctionnement est présenté sur la base du plan comptable **H+**.

L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) se réfère aux mêmes sources pour le plan comptable général « Aide et soins à domicile » qu'elle propose dans son manuel finances.



Notes relatives aux Etats financiers

Liquidités ①

Liquidités (en francs)	2009	2008
Caisses	15'021	16'457
Comptes postaux	2'600'666	964'955
Comptes courants bancaires	2'583'511	380'987
Placements à court terme	302'000	19'400'000
Total	5'501'198	20'762'399

La diminution des liquidités provient principalement d'un versement de Fr. 12 millions à l'Etat selon la convention bronze de cash pooling, (cf. notes 5 et 13). Le taux de rendement des liquidités s'élève en 2009 à 0.24 % (2.52 % en 2008).

Débiteurs ②

Débiteurs (en francs)	2009	2008
Débiteurs repas	481'344	463'831
Débiteurs Telealarm	488'091	531'805
Débiteurs	4'334'451	4'317'916
Total	5'303'886	5'313'552

Les débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre.

Prestations à facturer ³

Prestations à facturer (en francs)	2009	2008
Total	4'107'800	4'183'409

Les prestations à facturer correspondent aux prestations délivrées en décembre mais non encore facturées le 31 décembre.

Provision pour pertes sur débiteurs ⁴

Provision pour pertes sur débiteurs (en francs)	2009	2008
Total	802'486	775'173

La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur les créances échues jugées irrécouvrables. Durant l'exercice 2009, les pertes sur débiteurs et variation de provision pour pertes se sont élevées à Fr. 299'997.- (Fr. 294'353.- en 2008).

Autres créances à court terme ⁵

Autres créances à court terme (en francs)	2009	2008
Avances au personnel	-9'670	-31'269
Impôt anticipé	11'133	229'365
Facturation aux partenaires	80'486	706'785
Débiteur Etat de Genève	13'348'301	1'813'336
Total	13'430'250	2'718'217

Le solde débiteur avec l'Etat de Genève concerne des indemnités à recevoir en lien avec :

- un crédit d'investissement de matériel informatique
- l'avance de trésorerie selon convention de cash-pooling (cf. note 5).

Stocks 6

Stocks (en francs)	2009	2008
Moyens auxiliaires d'ergothérapie	99'447	121'223

Il s'agit de biens matériels détenus provisoirement par la FSASD et destinés à la vente aux clients, en principe dans un délai de moins d'une année. Cet inventaire a été évalué au coût d'acquisition.

Actifs de régularisation 7

Actifs de régularisation (en francs)	2009	2008
Charges payées d'avance	477'141	597'838
Indemnités d'assurance à recevoir	914'966	591'573
Autres produits à recevoir	332'179	405'179
Total	1'724'286	1'594'590

Immobilisations corporelles 8

Mouvements des immobilisations 2009	Valeur comptable au 01.01.09	Investissements *		Désinvestissements *			Valeur comptable au 31.12.09
		Investissements	Mise en service	Désinvestissements	Dépréciation	Amortissement	
Matériel et équipement	1'571'186	3'155	0	3'900	0	627'409	943'031
• de bureau	59'870	3'155	0	3'900	0	21'282	37'842
• de communication	2'597	0	0	0	0	1'556	1'041
• de repas	1'319	0	0	0	0	685	634
• de soins	35'973	0	0	0	0	10'754	25'219
• de sécurité à domicile	1'444'328	0	0	0	0	584'634	859'694
• de télécommunication	27'099	0	0	0	0	8'499	18'600
Matériel et équipement informatique	578'374	2'135'792	0	4'075	0	396'627	2'313'464
• informatique acquis avant 2008	409'371	636'583	0	4'075	0	193'687	848'192
• informatique acquis après 2008	169'003	1'499'209	0	0	0	202'939	1'465'272
Mobilier	388'456	34'598	0	1'028	0	205'786	216'239
• de bureau	387'678	34'598	0	401	0	205'635	216'239
• de soins	778	0	0	627	0	151	0
Aménagement et transformation	1'636'806	56'140	0	0	0	222'483	1'470'463
Véhicules	179'117	12'820	0	27'164	0	23'961	140'812
Total	4'353'938	2'242'505	0	36'168	0	1'476'267	5'084'009
<i>Amortissement du matériel informatique mis à disposition par l'Etat couvert par une indemnité non monétaire</i>						1'635'284	
<i>Variation de la réserve de réévaluation</i>						-1'009'921	
<i>Solde d'amortissement des désinvestissements</i>						36'168	
<i>Indemnité d'investissement obtenue en déduction des immobilisations corporelles selon DiCo-GE 9 - Subventions</i>							-2'288'444
Amortissement et valeur comptable selon compte de fonctionnement et bilan						2'137'798	2'795'565

* à la valeur d'acquisition

Mouvements des immobilisations 2008	Valeur comptable au 01.01.08	Investissements *		Désinvestissements *			Valeur comptable au 31.12.08
		Investissements	Mise en service	Désinvestissements	Dépréciation	Amortissement	
Matériel et équipement	1'648'136	518'636	0	347'704	0	247'882	1'571'186
• de bureau	111'746	10'097	0	4'300	0	57'674	59'870
• de communication	3'197	1'356	0	1'873	0	83	2'597
• de repas	3'972	581	0	0	0	3'234	1'319
• de soins	43'934	12'628	0	600	0	19'989	35'973
• de sécurité à domicile	1'471'921	474'149	0	339'408	0	162'334	1'444'328
• de télécommunication	13'366	19'825	0	1'523	0	4'569	27'099
Matériel et équipement informatique	173'729	540'967	0	0	0	136'322	578'374
• informatique	173'729	351'530	0	0	0	115'888	409'371
• crédit d'investissement informatique	0	189'437	0	0	0	20'434	169'003
Mobilier	545'782	56'131	0	16'567	0	196'891	388'456
• de bureau	544'200	56'131	0	16'567	0	196'087	387'678
• de soins	1'582	0	0	0	0	804	778
Aménagement et transformation	1'644'323	221'767	0	0	0	229'285	1'636'806
Véhicules	112'087	114'687	0	4'347	0	43'309	179'117
Total	4'124'057	1'452'188	0	368'618	0	853'689	4'353'939

* à la valeur d'acquisition

Valeur brute des immobilisations 2009	Valeur d'inventaire et d'acquisition au 31.12.09	Amortissement cumulé	Valeur comptable au 31.12.09
Matériel et équipement	6'628'677	5'685'645	943'031
• de bureau	563'220	525'378	37'842
• de communication	47'335	46'294	1'041
• de repas	31'258	30'624	634
• de soins	197'464	172'245	25'219
• de sécurité à domicile	5'421'057	4'561'363	859'694
• de télécommunication	368'343	349'743	18'600
Matériel et équipement informatique	3'030'503	717'038	2'313'464
• informatique acquis avant 2008	1'341'857	493'665	848'192
• informatique acquis après 2008	1'688'646	223'374	1'465'272
Mobilier	1'753'950	1'537'710	216'239
• de bureau	1'735'891	1'519'651	216'239
• de soins	18'059	18'059	0
Aménagement et transformation	4'129'276	2'658'813	1'470'463
Véhicules	358'615	217'803	140'812
Total	15'901'019	10'817'010	5'084'009

Valeur brute des immobilisations 2008	Valeur d'inventaire et d'acquisition au 31.12.08	Amortissement cumulé	Valeur comptable au 31.12.08
Matériel et équipement	6'629'422	5'058'236	1'571'186
• de bureau	563'966	504'096	59'870
• de communication	47'335	44'738	2'597
• de repas	31'258	29'939	1'319
• de soins	197'464	161'491	35'973
• de sécurité à domicile	5'421'057	3'976'729	1'444'328
• de télécommunication	368'343	341'244	27'099
Matériel et équipement informatique	894'710	316'337	578'374
• informatique	705'274	295'903	409'371
• crédit d'investissement informatique	189'437	20'434	169'003
Mobilier	1'720'380	1'331'924	388'456
• de bureau	1'701'694	1'314'016	387'678
• de soins	18'686	17'908	778
Aménagement et transformation	4'073'135	2'436'330	1'636'806
Véhicules	372'959	193'842	179'117
Total	13'690'607	9'336'668	4'353'939

Les immobilisations ont été valorisées sur la base du coût d'acquisition, et, dans certains cas, sur la base de la valeur de remplacement pour les acquisitions antérieures à 2005, le tout sous déduction d'un amortissement linéaire correspondant à la durée d'utilité. En 2009, la liste des biens a été mise à jour en tenant compte des biens éliminés et des acquisitions. Le matériel informatique acquis après 2008 est financé par un crédit de programme et d'ouvrage. Le projet d'Informatique Nomade Métier financé par un crédit de d'ouvrage est activé au fur et à mesure de la mise en production des sous-projets qui le composent. Conformément aux directives DiCo-GE 13 « Immobilisations corporelles » et DiCo-GE 14 « Immobilisations corporelles, première application », une réserve de réévaluation a été créée en 2008 afin de couvrir les amortissements des immobilisations acquises avant 2008 (cf. note 20).

Dépôt de garantie ⁹

Dépôts de garantie (en francs)	2009	2008
Total	1'082	982

Ce compte enregistre les garanties versées par l'institution pour diverses locations.

Fournisseurs ¹⁰

Fournisseurs (en francs)	2009	2008
Fournisseurs	4'537'494	4'301'063
Fournisseurs en lien avec le crédit d'investissement informatique	102'473	115'085
Total	4'639'966	4'416'148

Décomptes charges sociales ¹¹

Décomptes charges sociales (en francs)	2009	2008
Total	814'906	369'846

L'écart entre 2008 et 2009 est dû principalement au paiement à fin 2009 d'un demi 13^e salaire soumis à charges sociales et payé en janvier 2010.

Acomptes clients ¹²

Acomptes clients (en francs)	2009	2008
Acomptes clients	1'200	5'573
Fonds Ponson	1'516	2'605
Total	2'716	8'178

Autres dettes à court terme ¹³

Autres dettes à court terme (en francs)	2009	2008
Créances dues	1'447	606
Créancier Etat de Genève	0	0
Indemnités non dépensées à restituer à l'Etat à la fin du contrat de prestations	0	1'743'063
Comptes d'attentes	1'309	4'256
Total	2'756	1'747'925

Diminution de l'indemnité non dépensées à restituer à l'Etat à la fin du contrat de prestations en lien avec l'utilisation des réserves et fonds propres (cf. note 21).

Passifs de régularisation ¹⁴

Passifs de régularisation (en francs)	2009	2008
Charges à payer	973'628	2'305'215
Produits reçus d'avance	583'859	543'179
Total	1'557'487	2'848'394

L'écart entre 2008 et 2009 des charges à payer provient du transitoire comptabilisé en 2008 pour le paiement d'une prime unique de Fr. 1'206'805.- versée en janvier 2009.

Provisions ¹⁵

Les provisions révèlent des engagements probables fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Les provisions sont considérées à court terme lorsque l'échéance est estimée à 12 mois et moins; elles sont considérées à long terme au-delà. Les flux de liquidités ne font pas l'objet de calcul d'actualisation. Les provisions ne comprennent pas les passifs exigibles non facturés au 31 décembre pour des biens ou des services déjà reçus; de tels engagements sont constatés sous passifs de régularisation.

Provisions à court terme ¹⁶

Variation des provisions à court terme (en francs)	Valeur 31.12.08	Mouvements 2009	Valeur 31.12.09
Variation provision pour vacances non prises ¹	1'424'397	5'941	1'430'338
Variation provision pour heures sup. non compensées ¹	859'692	80'119	939'811
Total	2'284'089	86'060	2'370'149

Contreparties au compte de fonctionnement: ¹ avantages du personnel

Provisions à long terme ¹⁷

Variation des provisions à long terme (en francs)	Valeur 31.12.08	Mouvements 2009	Valeur 31.12.09
Variation provision engagements retraites anticipées - Plend ¹	4'958'704	-204'149	4'754'555
Variation provision rappel cotisations LPP ²	242'152	-53'028	189'124
Total	5'200'856	-257'177	4'943'679

Contreparties au compte de fonctionnement: ¹ autres charges de personnel ² prévoyance professionnelle

Seules les annonces pour un engagement retraite anticipée (Plend) faites avant le 31 décembre 2009 ont été prises en compte pour le calcul de la provision. La provision sera réévaluée en date du 28 février 2010 pour les annonces effectuée entre le 1^{er} janvier et le 28 février. A la date d'édition de l'annexe, le montant provisoire à comptabiliser sur l'exercice 2010 serait de Fr. 2'950'014.-.

Fonds et donations 18

Fonds et donations (en francs)	Valeur 31.12.08	Mouvements 2009	Valeur 31.12.09
Fonds legs Berger	307'539	81	307'620
Fonds Handicapés	50'000	0	50'000
Fonds de secours	43'107	0	43'107
Fonds Umus	5'729	-214	5'515
Total	406'375	-133	406'242

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les fonds et donations affectés reçus dans l'année sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice. Le produit puis la charge apparaissent distinctement dans le compte de fonctionnement.

Fonds propres 19

Réserves

Ne servant pas à couvrir des engagements exigibles à la date du bilan, les réserves sont assimilables à des fonds propres. Elles ont été constituées par des réserves en provenance des associations fondatrices et par des attributions à charge des exercices antérieurs dûment autorisées par le Conseil d'Etat.

Capital

Le capital se compose au 31 décembre 2009 :

- du capital de dotation (1999)
- des réserves transférées par les associations fondatrices (1999)
- de l'indemnité non dépensée.

L'article 36 al. 3 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF) et l'article 17 de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) prévoient en substance que les montants de subventions cantonales non dépensés sont restituables à l'Etat. Selon les arrêtés du 30 janvier 2008 et 28 janvier 2009, l'institution conserve 25% de son résultat annuel. Le solde reflétant la part restituable à l'Etat à la fin du contrat de prestation est comptabilisé dans les fonds étrangers, cf. note 13.

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 30 novembre 2009, les fonds et réserves inscrits au bilan au 31 décembre 2007 sont acquis à la Fondation.

Réserves 20

Les réserves se décomposent comme suit :

Réserves (en francs)	Salaires	Fonds de prévoyance	Mobilisable	Réserve de réévaluation
Réserves transférées par les associations fondatrices (1999)	5'673'975	1'800'000	0	0
Attributions cumulées de 1999 à 2008	7'327'540	200'000	1'348'411	3'755'439
Utilisations cumulées de 1999 à 2008	-2'398'765	-922'085	0	-749'250
Attribution 2009	0	0	0	0
Utilisation 2009	0	0	-1'348'411	-1'009'921
Réserves au 31.12.09	10'602'750	1'077'915	0	1'996'268

Variation des réserves (en francs)	Valeur 31.12.08	Mouvements 2009	Valeur 31.12.09
Variation de la réserve pour salaires	10'602'750	0	10'602'750
Variation de la réserve fonds de prévoyance	1'077'915	0	1'077'915
Variation de la réserve mobilisable cf. note 21	1'348'411	-1'348'411	0
Réserve de réévaluation ¹	3'006'189	-1'009'921	1'996'268
Total	16'035'265	-2'358'332	13'676'933

Contreparties au compte de fonctionnement :

¹ amortissements (Fr. 1'009'921.-)

Capital ²¹

La Fondation est dotée d'un capital initial de Fr. 100'000.- (article 4, chiffre 1 des statuts). Le capital de dotation a été libéré au 1^{er} janvier 1999 par la reprise des actifs et des passifs des associations fondatrices :

Capital y compris résultat 1998 (en francs)	1998
AGAD	2'024'988
APADO	1'175'546
FSAD	587'972
Total	3'788'506

Le capital se décompose comme suit :

Capital (en francs)	2009	2008
Capital de dotation	100'000	100'000
Réserves transférées par les associations fondatrices	3'688'506	3'688'506
Pertes et profits reportés	677'080	0
Utilisation résultat 2008	(581'021)	
Valorisation du stock 2007		96'059
Utilisation résultat antérieur	(138'372)	
Résultat/Part d'indemnité non dépensée	0	581'021
Capital net	3'746'192	4'465'585

Résultat

Contrat de prestation

Selon le contrat de prestation et l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 30 novembre 2009, le résultat net au 31 décembre 2009 a été absorbé de la manière suivante :

Résultat de l'exercice après utilisation des réserves et fonds propres (en francs)	1998
Résultat net	-3'810'868
Réintégration du résultat 2008	2'324'085
Dissolution de la réserve mobilisable	1'348'411
Utilisation des fonds propres	138'372
Total	0

Cumul et variation des résultats durant la durée du contrat de prestations (2008-2011)

Résultat de l'exercice après constitution dissolution de réserve et fond propre (en francs)	Résultat	Part FSASD 25% ¹	Part Etat 75% ²
2008	2'324'085	581'021	1'743'064
2009	-2'324'085	-581'021	-1'743'064

Contreparties: ¹ pertes et profits ² autres dettes à court terme

Indications complémentaires sur le compte d'exploitation

Variation de la provision pour pertes sur débiteurs (en francs)	Valeur 31.12.08	Mouvements 2009	Valeur 31.12.09
Variation de la provision pour pertes sur débiteurs ¹	775'173	27'313	802'486

Contrepartie au compte de fonctionnement:

¹ utilisation provision pour pertes sur débiteurs

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque la prestation a été délivrée à l'exception de la location des appareils de sécurité qui est facturée d'avance.

Indemnités et subventions

Les indemnités de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui enregistre les charges qu'elles couvrent. Une restitution d'indemnité cantonale est comptabilisée en déduction des produits si elle concerne une indemnité octroyée dans le même exercice comptable; elle est comptabilisée en charge exceptionnelle si elle concerne une indemnité octroyée dans des exercices comptables antérieurs. Les restitutions précitées (voir « Capital ») ont été comptabilisées comme suit :

Montant	Description	Comptabilisation
Fr. 2'371'845.-	Résultat des exercices 2003 et 2004	Charge en 2005
Fr. 9'343'347.-	Résultat de l'exercice 2005	Charge en 2006
Fr. 5'300'000.-	Résultat partiel de l'exercice 2006	Diminution des produits en 2006
Fr. 4'685'303.-	Résultat partiel de l'exercice 2007	Diminution des produits en 2007
Fr. 1'743'063.-	75% du résultat de l'exercice 2008	Diminution des produits en 2008
Fr. -1'743'063.-	75% du résultat de l'exercice 2008	Augmentation des produits 2009 ¹

¹ cf. note 21

Un crédit d'investissement (programme et ouvrage) informatique a été voté par le Grand Conseil le 21 janvier 2008. Les indemnités d'investissement ont évoluées de la manière suivante :

Variation des indemnités d'investissement (en francs)	Valeur 31.12.08	Acquisitions 2009	Valeur 31.12.09
Loi 10063 crédit d'investissement informatique	540'967	2'135'792	2'676'759

Dons et legs

Les dons et legs qui ne sont pas affectés par le donateur sont comptabilisés en produits sur l'exercice. Ils font l'objet d'une attestation adressée au donateur pour déduction fiscale (art. 8 LIPP V).

Indemnités versées aux membres du conseil de fondation

Jetons de présence (en francs)	2009	2008
Total	167'400	146'220

Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les couvertures d'assurance-incendie portent sur les valeurs :

Immobilisations corporelles (en francs)	2009	2008
Améliorations immobilières apportées aux locaux loués à l'avenue Cardinal-Mermillod 36	2'500'000	2'500'000
Matériel informatique	450'000	254'000
Mobilier divers et matériel technique en stock	1'835'000	1'835'000
Total	4'785'000	4'589'000

Engagements hors bilan

Dépôts de valeurs des clients auprès des gérants des immeubles avec encadrement :
Fr. 82'374.75 au 31 décembre 2009 (Fr. 49'170.95 au 31 décembre 2008).

L'insuffisance éventuelle de couverture des plans de prévoyance a fait l'objet d'une estimation chiffrée à Fr. 101'429'827.- sur la base de la situation au 31 décembre 2009, soit :

- pour la CIA : Fr. 16'801'524.- (Fr. 16'174'065.- au 31 décembre 2008)
- pour la CEH : Fr. 84'628'303.- (Fr. 94'433'973.- au 31 décembre 2008).

Les montants précités deviendraient exigibles en cas de rupture des conventions d'affiliation. Aucune provision n'est constituée dans les comptes de la FSASD pour couvrir ces engagements conditionnels ou pour couvrir l'éventuelle part du déficit technique des plans de prévoyance qui pourrait être mise à la charge de la fondation.

Parties liées

La FSASD se considère partie liée avec les partenaires cités dans la loi sur les centres d'action sociale et de santé (K 1 07) du 21 septembre 2001. Il s'agit :

- de l'Hospice général qui assure la prestation d'action sociale individuelle dans les centres
- des communes qui assurent la prestation d'action sociale communautaire.

Le coût des prestations de l'infrastructure informatique est intégré dans les charges de la comptabilité et refacturé à l'Hospice général.

Facturation aux parties liées (en francs)	2009	2008
Prestations de téléphonie facturées par la FSASD :		
• à l'Hospice général	116'403	159'558
• aux communes	6'532	10'871
Salaires facturés par la FSASD à l'Hospice général pour des charges supportées en commun	69'013	64'458
Prestations informatiques facturées :		
• à l'Hospice général	1'645'850	2'073'545
Frais d'aménagement de locaux		
• à la Ville de Carouge	69'940	69'940

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de Fondation

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la **FSASD – FONDATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et à l'acte constitutif, ainsi qu'à la loi genevoise sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève.

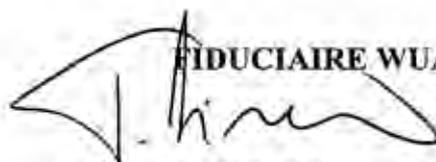
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance¹ (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 9 mars 2010



P. CIOCCO

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



J.-F. LADISA

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de fonctionnement
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

¹ L'entreprise de révision et l'entreprise soumise à audit assument de la même manière la responsabilité pour que l'indépendance de l'organe de révision à l'égard du client soumis à audit soit préservée. L'entreprise de révision a l'obligation d'identifier et d'évaluer les circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance (independence in appearance), et si celles-ci ne sont pas manifestement insignifiantes, de prendre les mesures de protection qui s'imposent pour supprimer ces menaces ou du moins pour les réduire à un niveau acceptable. De telles circonstances et relations ainsi que les mesures de protection prises doivent être publiées dans le rapport d'audit à l'assemblée générale.

Organisation

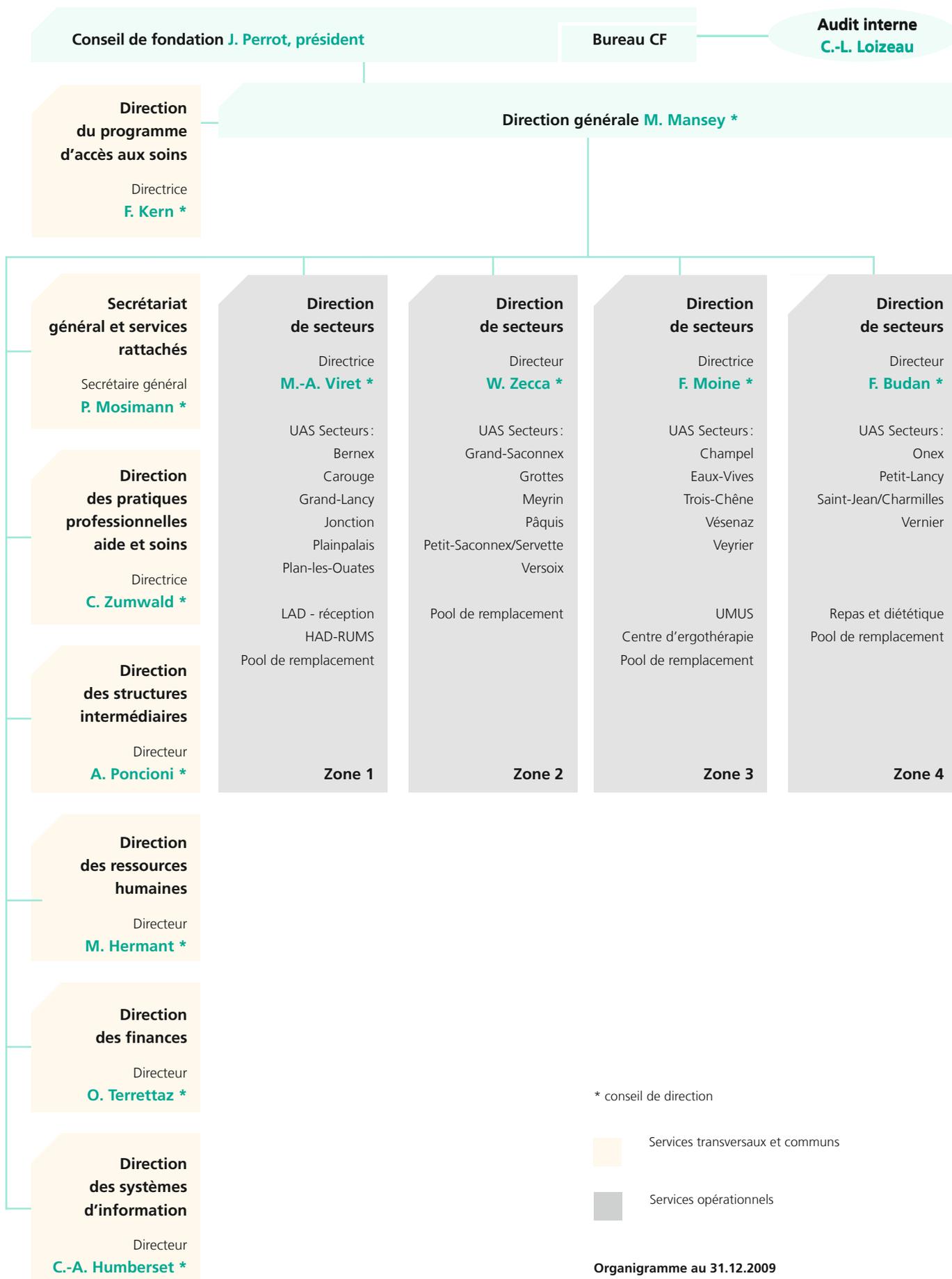
Membres du conseil de fondation

- M. Jacques Perrot, président *
- M. Bernard Yves Voltolini, vice-président *
- M. William-Henri Sunier, trésorier *
- M. Pierre Martin-Achard, secrétaire *
- M. Alain Charbonnier, membre
- Mme Marie-Rose Charvoz,
représentante de l'Association
des communes genevoises
- M. François Comte, membre
- M. Roland Dami, membre
- Mme Christine Formaz, représentante du personnel
- Mme Marie-Claire Gendronneau,
représentante du personnel
- M. Philippe Guéinchault, membre
- M. Alain Riesen, membre *
- M. Daniel-François Ruchon, membre
- M. Andreas Saurer, membre *
- M. Claude Torracinta, représentant des usagers
- La direction générale assiste, à titre consultatif,
aux séances du bureau et du conseil de fondation.

* membres du bureau de la fondation

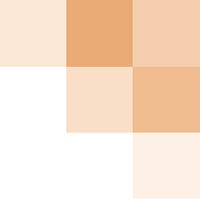
Membres du conseil de direction

- M. Michel Mansey, directeur général
- M. Peter Mosimann, secrétaire général
- M. Olivier Terrettaz directeur des finances
(dès le mois de juin)
- Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt,
directrice des ressources humaines
(jusqu'à mi-juin)
- M. Marc Hermant,
directeur des ressources humaines
(dès le mois de juin)
- M. Claude-Alain Humberstet, directeur
des systèmes d'information
- Mme Fabienne Kern, directrice du programme
d'accès aux soins (dès le mois de février)
- Mme Jacqueline Luciani, directrice de secteurs
(jusqu'en septembre)
- M. Frédéric Budan, directeur de
secteurs (dès le mois d'octobre)
- Mme Florence Moine, directrice de secteurs
- M. Andrea Poncioni, directeur des structures
intermédiaires (dès le mois de février)
- Mme Marie-Andrée Viret, directrice de secteurs
- M. Walter Zecca, directeur de secteurs
- Mme Catherine Zumwald, directrice
des pratiques professionnelles



Abréviations

AI	Assurance-invalidité
AMG	Association des médecins genevois
ASSASD	Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
ASSC	Assistant en soins et santé communautaires
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAC	Centre administratif de Carouge
CCA	Centrale commune d'achats de l'Etat
CE	Chargé d'évaluation
CMD	Centre de maintien à domicile
CRRT	Conférence régionale romande et tessinoise de l'ASSASD
DARES	Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé
DGRS	Direction générale de la santé
DPP	Direction des pratiques professionnelles
EMS	Etablissement médico-social
EPA	Etablissement public autonome
FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
HAD	Hospitalisation à domicile
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IEPA	Immeuble avec encadrement pour personnes âgées
INM	Informatique nomade métiers
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
LAD	Ligne d'accueil des demandes
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LIAF	Loi sur les indemnités et les aides financières
MSST	Médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
PASS	Programme d'accès aux soins
RDU	Revenu déterminant unifié
RUMS	Relais des urgences médico-sociales
SPC	Service des prestations complémentaires
UATR	Unité d'accueil temporaire de répit
UMUS	Unité mobile d'urgences sociales
VAE	Vélo à assistance électrique



FSASD

Direction générale
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge
Tél. 022 420 20 00
Fax 022 420 20 01
e-mail: fsasd@fsasd.ch

Pour toute information complémentaire, s'adresser au service communication :
Tél. 022 420 20 90

site Internet : www.fsasd.ch

© 2010 Fondation des services d'aide et de soins à domicile, Genève

Conception, réalisation : csm sa

Rédaction : service communication FSASD

Photos : Sylvie Chevalier-Biderbost, Cynthia Jhaveri, Humberto Salgado, Sylvain Savolainen, Spitex Verband Schweiz – Alan Meier

Tirage : 600 ex.

Nous remercions les clients et collaborateurs de la FSASD qui ont accepté d'être photographiés pour illustrer ce rapport.

